



APRIL

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 361 654 €

Siège social : 114 boulevard Marius Vivier-Merle – 69003 Lyon

RCS LYON 377 994 553

Rapport de gestion

Sur l'exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, votre Conseil d'administration a l'honneur de vous rendre compte notamment de l'activité de votre société, de ses filiales et du groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de vous présenter les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

1. Activité de la société (et de ses filiales et sociétés contrôlées)

1.1 Situation, activité et résultats de la société et du Groupe et de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité au cours du dernier exercice écoulé et Analyse du chiffre d'affaires et du résultat consolidés

Les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'APRIL sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le

référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes et amendements IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2017 sont ceux contenus dans les normes, amendements et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire à cette date. APRIL a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2017, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date.

1.1.1 Groupe

Le groupe APRIL enregistre, pour l'exercice 2017, un chiffre d'affaires consolidé de 928,4 M€, en croissance de 7,8 % en publié par rapport à l'année précédente, et un résultat opérationnel courant en progression de 6,2 % à 69,4 M€. A la suite de cette annonce, Emmanuel Morandini, Directeur général d'APRIL, a déclaré :

« Le bilan de l'année 2017 vient confirmer le bien-fondé de nos actions de redressement : après le chiffre d'affaires en 2015 et la marge brute en 2016, le résultat opérationnel courant et le résultat net sont désormais de nouveau en hausse en 2017. Nos indicateurs clés sont désormais tous positifs et nous nous appuyons sur des dynamiques commerciales solides.

Pour les années suivantes, nous allons poursuivre le développement et l'internationalisation de nos métiers porteurs, comme la santé locale, l'assurance de prêt, la santé internationale et le dommage de niches, tout en continuant la réduction de nos foyers de perte. Ainsi, nous nous redéployons vers les métiers, activités et marchés qui font notre valeur ajoutée.

Grâce à tous ces éléments, nous visons pour 2018 un résultat opérationnel courant en hausse de 6 à 10 % par rapport à l'année 2017. »

Groupe (IFRS - en M€)	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	928,4	861,2	+ 7,8 %
Marge brute	428,4	420,6	+ 1,8 %
Résultat financier	11,0	16,4	- 32,9 %
Résultat opérationnel courant	69,4	65,4	+ 6,2 %
Résultat opérationnel	64,9	42,1	+ 53,9 %
Résultat net (part du groupe)	39,6	20,1	+ 97,0 %
Dividende par action (en €)	0,27	0,26	+ 3,8 %

1

¹ Cf. annexe 4

Groupe (IFRS - en M€)	2017	2016	Variation
Capitaux propres (part du groupe)	632,3	614,5	+ 2,9 %
Dettes financières	37,5	6,5	+ 473,1 %
% des capitaux propres	5,93 %	1,06 %	+4,87 pts
Trésorerie nette retraitée	195,1	188,9	+ 5,9 %

APRIL a enregistré au cours de l'exercice 2017 un **chiffre d'affaires** consolidé de 928,4 M€, en croissance de 7,8 % par rapport à 2016 en publié. En proforma², la croissance est de 7,1 %, intégrant des effets de change de - 1,9 M€ et des effets de périmètre de + 7,8 M€. Les primes d'assurance ressortent en croissance proforma de + 11,1 % à 416,9 M€. Les commissions de courtage s'élèvent à 511,5 M€ et affichent une croissance de + 4,0 % en proforma, résultant d'une progression à la fois sur nos branches Dommage (+ 6,6 %) et Santé-Prévoyance (+ 2,7 %).

La branche Santé-Prévoyance affiche un chiffre d'affaires en hausse de 7,6 % en publié et de 6,2 % en proforma. La branche Dommage continue son développement et s'établit à + 8,2 % en publié et + 8,4 % en proforma.

La **marge brute** ressort en hausse de 1,8 % à 428,4 M€. La croissance des activités de courtage (+ 3,8 % à 373,0 M€) est atténuée par la baisse des activités de portage de risque (- 9,6 % à 55,3 M€). Ces dernières sont impactées par une diminution des produits financiers s'inscrivant dans un contexte de taux d'intérêt durablement bas et par une performance technique moindre.

Le **résultat financier** s'inscrit à 11,0 M€, en baisse de 5,4 M€. Ce chiffre inclut 1,9 M€ de plus-values sur cession d'actifs financiers, contre 3,3 M€ en 2016. Il comprend également une perte de change de 2,1 M€, contre un gain de change de 0,1 M€ en 2016.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 69,4 M€, en hausse de 6,2 % par rapport à 2016 et supérieur aux objectifs annoncés. Au terme des neuf premiers mois de l'année, APRIL avait relevé son objectif de résultat opérationnel courant et visait une croissance pour l'année 2017 comprise entre 1 % et 4 %. Au vu de la solidité des performances et de l'efficacité des actions de réduction des foyers de perte, il était attendu à fin janvier dans le haut de la fourchette indiquée. Le résultat opérationnel courant bénéficie des bonnes dynamiques d'activité de l'année, des actions de retournement menées dans certaines filiales et de l'effet des restructurations qui avaient été opérées en Suisse et aux Etats-Unis en décembre 2016.

Sur la période, les éléments non courants s'élèvent à 4,5 M€, comprenant principalement une sortie d'écart d'acquisition qui vient matérialiser l'arrêt déjà effectif d'une activité sur l'île de La Réunion. Le **résultat opérationnel** ressort ainsi à 64,9 M€, en hausse de 22,8 M€.

La charge d'impôts s'élevant à 24,3 M€, le **résultat net (part du groupe)** s'établit à 39,6 M€, contre 20,1 M€ en 2016.

² PF ou proforma : chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants. Il tient compte des éventuelles acquisitions, cessions ou changements de méthode de consolidation, ainsi que de la variation du taux de change, calculée sur la base des comptes n-1 convertis au taux de change de l'année en cours.

1.1.2 Branche Santé-Prévoyance

<i>Santé-Prévoyance (IFRS - en M€)</i>	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	567,7	527,7	+ 7,6 % + 6,2 % PF
Marge brute	266,0	260,3	+ 2,2 %
Produits financiers	7,0	11,5	- 39,1 %
Résultat opérationnel courant	75,0	71,9	+ 4,3 %

En **Santé-Prévoyance**, la hausse du chiffre d'affaires de 7,6 % en publié se décompose en une hausse des **commissions de courtage** de 4,9 % en publié (+ 2,7 % en proforma), et une hausse des primes de 11,5 % en publié et proforma.

La hausse des **primes d'assurance** est portée par la bonne croissance des portefeuilles en santé et prévoyance individuelle (seniors et TNS) et des portefeuilles en assurance santé collective.

La hausse des **commissions de courtage** est liée principalement aux bonnes performances en santé individuelle non salariée (seniors et TNS), en assurance de prêt et en santé des expatriés.

La **marge brute** de la branche Santé-Prévoyance est en hausse de 2,2 % à 266,0 M€, principalement en raison des bonnes performances de nos activités de santé et prévoyance individuelle et de santé des expatriés, et malgré la baisse du résultat financier.

Le **résultat opérationnel courant** de la branche s'établit à 75,0 M€, en hausse de 4,3 % par rapport à l'an dernier. Les acquisitions récentes (Public Broker au Brésil et Bamado en Italie) contribuent positivement à cette croissance.

1.1.3 Branche Dommage

<i>Dommage (IFRS - en M€)</i>	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	363,4	336,0	+ 8,2 % + 8,4 % PF
Marge brute	162,4	160,3	+ 1,3 %
Produits financiers	3,3	4,0	- 16,8 %
Résultat opérationnel courant	5,9	4,6	+ 26,9 %

En **Dommage**, la hausse du chiffre d'affaires de 8,2 % en publié se décompose en une hausse des commissions de courtage de 6,1 % en publié (+ 6,6 % en proforma), et une hausse des primes de 10,5 % en publié et proforma.

La forte croissance des **primes** s'explique par le développement des activités entreprises, affinitaires, voyage et assistance, inscrites dans un modèle fortement réassuré.

Les **commissions** poursuivent leur hausse à périmètre et taux de change constants. Elles sont portées par le développement des activités de courtage grossiste, particulièrement en auto, en deux roues et en marine. Bénéficiant des fruits de nos plans d'action et d'un contexte de marché plus favorable, les activités d'assurance voyage, principalement en France, aux Etats-Unis et au Brésil, enregistrent des dynamiques de vente solides.

La marge brute est portée principalement par les bonnes performances des activités voyage au Brésil et du courtage grossiste en France.

Le **résultat opérationnel courant** 2017 de la branche Dommage, à 5,9 M€, est en hausse de 1,3 M€ par rapport à l'an dernier, bénéficiant des actions de retournement de certaines filiales, notamment aux Etats-Unis, et d'optimisation des modèles de gestion.

1.1.4 Situation financière, investissements et financement

Au 31 décembre 2017, APRIL continue d'afficher une structure financière saine :

- 632,3 M€ de capitaux propres consolidés (part du groupe). Ceux-ci sont en hausse de 17,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, et des provisions pour risques et charges³ stables à 30,0 M€,
- Un endettement financier de 37,5 M€, soit 5,9 % des capitaux propres (part du groupe), constitué d'un emprunt conclu à des conditions de marché favorables et d'engagements pris dans le cadre de la politique de croissance externe du groupe (compléments de prix et engagements de rachat de minoritaires),
- Le groupe dispose par ailleurs d'une trésorerie nette retraitée des comptes à terme de 195,1 M€, contre 188,9 M€ en 2016.

1.1.5 Faits marquants

Au cours de l'exercice, le groupe a procédé aux acquisitions et créations des sociétés suivantes :

- APRIL International a procédé le 21 février 2017 à l'acquisition de 80 % des titres d'Antaé.
- APRIL Brasil Holding a procédé le 3 mai 2017 à l'acquisition de 60% des titres de Public Broker. Public Broker détient 100% des titres de CRM.
- APRIL Dommage a procédé à la création de la société APRIL Moto Espagne en date du 29 juin 2017 dont elle détient 75% du capital. APRIL Moto Espagne a procédé le 19 octobre 2017 à l'acquisition de 100% des titres du sous-groupe Pont Grup.

Le groupe a procédé aux rachats de minoritaires suivants :

- APRIL International a procédé le 4 septembre 2017 à l'acquisition de 20% des titres d'Antaé portant sa participation à 100%.
- APRIL International a procédé le 31 juillet 2017 à l'acquisition de 30% des titres d'APRIL Africa portant sa participation à 100%.
- APRIL International a procédé le 31 juillet 2017 à l'acquisition de 30% des titres d'APRIL Côte d'Ivoire portant sa participation à 100%.

Le groupe a procédé sur l'exercice aux cessions et fermetures des sociétés suivantes :

- APRIL Brasil Holding a cédé sa participation de 60% de la société APRIL Digital Brasil et sa filiale APRIL Seguros, détenue à 100%, en date du 3 juillet 2017.
- APRIL International EMEA a cédé sa participation de 51% de la société Coris Bulgarie en date du 7 septembre 2017.
- APRIL Italie a procédé à la liquidation d'Al Distribuzione au 13 janvier 2017.
- APRIL Asia Pacific a procédé à la liquidation de Global Health BVI au 25 avril 2017.
- APRIL International EMEA a procédé à la liquidation d'APRIL Rus au 3 août 2017.
- APRIL Asia Pacific a procédé à la liquidation de Global Health Insurance Broker au 4 août 2017.

³ La société a reçu une notification de contrôle initié par l'Administration sur l'activité de réassurance du groupe. A ce stade, et comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, aucune provision n'a été constatée dans les comptes clos au 31 décembre 2017.

1.1.6 APRIL SA

Holding de pilotage stratégique et d'animation du groupe, APRIL SA n'a pas de chiffre d'affaires.

Son résultat net ressort à 21,6 M€.

APRIL SA ne réalise pas de prestations de services vis-à-vis des sociétés du groupe.

Au titre de l'année 2017, le groupe proposera à l'Assemblée générale un dividende de 0,27 € par action, soit 11,0 M€, en hausse de 3,8 % par rapport à celui de l'exercice 2016. APRIL revient ainsi à un taux de distribution légèrement supérieur à 25% du résultat net (part du groupe), en ligne avec sa politique de dividende. Comme en 2016 où le groupe avait décidé de maintenir le dividende à 0,26 € par action, afin de neutraliser l'impact des éléments non courants de la période, APRIL réaffirme ainsi sa confiance dans ses perspectives à court et moyen termes.

1.2 Evolution prévisible de la situation de la société et du Groupe

Les actions de redressement menées depuis 2015 portent des fruits visibles au sein du groupe. En 2018, notre développement s'appuiera sur trois axes : maintenir la croissance organique en France et à l'international, continuer notre politique de croissance externe ciblée, poursuivre la réduction de nos foyers de perte.

Grâce à ces éléments, le groupe APRIL vise une croissance de résultat opérationnel courant comprise entre 6 % et 10 % par rapport à 2017.

1.3 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi (société & Groupe)

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture.

1.4 Activités en matière de recherche et de développement (société & Groupe)

Néant.

1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la société et les sociétés du Groupe sont confrontée

APRIL a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à atteindre ses objectifs.

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à la nature de nos activités de la chaîne de valeur de l'assurance et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel nous exerçons ces activités. Compte tenu de multiples éventualités et incertitudes liées à ces risques, le groupe n'est pas toujours en mesure d'en quantifier l'impact. Il a été néanmoins mis en place de nombreux processus de gestion des risques, ainsi que des procédures et des contrôles, afin de surveiller et gérer les risques de façon permanente. Ces processus, procédures et contrôles sont détaillés ci-après.

Si les risques décrits dans cette section entraînent des conséquences financières quantifiables et / ou un passif éventuel significatif, ces conséquences financières et / ou éventuels passifs sont reflétés dans les états financiers consolidés du groupe conformément aux normes IFRS applicables.

Si les principaux risques auxquels le groupe est exposé sont ainsi identifiés ci-après, cette présentation ne saurait en revanche constituer une liste exhaustive. En effet, le groupe exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide ; ainsi, d'autres risques ou incertitudes dont la société n'a actuellement pas connaissance, qu'elle tient pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également avoir une incidence négative sur son activité.

Dans la présente section, le groupe a adopté une présentation des facteurs de risque par nature, avec pour objectif de refléter la vision actuelle de la Direction sur les conséquences potentielles de chaque risque.

Ainsi sont exposés les éléments suivants :

- les facteurs de risques liés à l'activité et aux opérations ;
- les facteurs de risques techniques liés à l'activité de courtage et d'assurance ;
- les facteurs de risques financiers ;
- les autres facteurs de risques (juridiques, fiscaux, industriels et environnementaux).

1.5.1 Risques liés à l'activité et aux opérations

- ***Pilotage et déploiement de la stratégie***

APRIL est un groupe entrepreneurial évoluant dans un secteur réglementé et soumis aux prérequis d'une société cotée. Le groupe est constitué de 131 sociétés portant des stratégies de niches complémentaires, animées par des équipes de direction décentralisées en France et à l'international. Cette organisation peut impliquer des enjeux d'exécution, d'organisation et de gestion de projets pouvant peser sur le développement du groupe et sa performance.

La maîtrise du pilotage et le suivi des engagements stratégiques impliquent un dispositif de gouvernance fort, en lien avec le dispositif de contrôle interne. La gouvernance du groupe et des sociétés qui le constituent s'appuie sur des comités spécialisés, et inclut la présence d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, des indicateurs de pilotage par activité sont mis en place, tant sur les opérations que sur la dimension financière, et sont suivis par les contributeurs de la filière Finance ainsi que la Direction du groupe lors des comités spécialisés. Une cartographie des risques stratégiques est réalisée chaque année, et fait l'objet de plans d'actions liés, suivis par les sociétés. Les éléments sont également partagés avec chaque pôle d'activité, afin de constituer un outil de pilotage complémentaire à l'échelle de chaque périmètre.

- ***Continuité des Systèmes d'information***

Les systèmes d'information présentent un enjeu significatif inhérent aux métiers du groupe, en particulier les systèmes de gestion. La société pourrait faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire au fonctionnement de la société et entraîner des pertes financières et préjudices d'image.

Ces systèmes d'information sont un support à l'activité impliquant des évolutions régulières, afin de répondre aux attentes des partenaires du groupe, des assurés, et de contribuer à la simplification des processus et à la productivité. Une déficience de performance ou une mise en production non fiable pourrait impacter les activités et le respect des engagements. La gestion de ce risque est principalement assurée en France, par une entité du groupe dédiée tant à la sécurisation des réseaux et infrastructures qu'au développement de nouveaux progiciels de gestion et à la refonte de certains applicatifs métiers. Des comités de pilotage participent à la gestion du déploiement des applications. Le groupe porte une attention particulière à la fonctionnalité et l'évolutivité des solutions informatiques qu'elle déploie ou intègre. Il met en place des procédures de continuité et de reprise d'activité, dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant.

- **Sécurité des Systèmes d'information**

Avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est par ailleurs un enjeu important pour le groupe, notamment en matière de protection des données. La hausse des incidents récents de piratage à l'encontre de grandes institutions financières et autres sociétés démontre l'importance de ces risques informatiques, ainsi que les dommages tant financiers que de réputation qui peuvent en découler.

Le groupe a mis en place des contrôles internes, ainsi que des dispositifs de prévention et de détection. Il s'efforce ainsi de maîtriser ces risques, en portant notamment une attention spécifique à la sécurité informatique, grâce à un réseau de profils dédiés en interne et à des partenaires externes. Ceux-ci mettent en œuvre et maintiennent un programme de sécurité, sur la base d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance, de processus adaptés et de contrôles, mais aussi la sensibilisation et la formation des utilisateurs finaux. Le recours à des technologies appropriées est également réalisé. Enfin, le groupe intègre dans son dispositif les enjeux de sécurité en lien avec l'adoption du nouveau Règlement général sur la protection des données (RGDP) qui sera en application courant 2018.

- **Hommes clés**

L'enjeu « Hommes clés » s'articule, au sein du groupe, non seulement autour des dirigeants des sociétés, garants de la réussite de son modèle entrepreneurial, mais aussi autour des experts techniques, qui permettent de garantir à nos clients une offre pertinente et une qualité de service de haut niveau.

Les succès du groupe peuvent ainsi dépendre en partie de certaines personnes clés dont la perte, notamment au profit de concurrents, ou l'incapacité à les remplacer pourrait nuire à la compétitivité du groupe et compromettre la capacité de certaines sociétés à atteindre leurs objectifs.

Cet enjeu peut être plus sensible dans des environnements de petite taille, sur des profils à dimension commerciale ou technique.

Le groupe attache une importance spécifique à la promotion des mobilités et des programmes de formation. La polyvalence et la documentation des activités viennent également en renfort de la gestion de ce risque. Par ailleurs, la Direction du groupe, les ressources humaines et les comités spécialisés conduisent un suivi de la gestion des plans de succession des principaux cadres dirigeants. Un chantier dédié au recensement et à l'évaluation des risques hommes clés a été mis en place en complément, dont le reporting est présenté auprès du Comité de développement durable et du Comité d'audit.

- **Relations avec les partenaires clés**

La qualité de la relation avec les porteurs de risques est un enjeu essentiel aux activités du groupe.

La dégradation de cette relation pourrait venir altérer la performance financière et la réputation du groupe sur le marché.

L'adéquation des couvertures d'assurance et de réassurance, la solidité financière des porteurs de risques et la capacité à négocier les meilleurs tarifs pour nos clients sont au cœur des problématiques du groupe dans ses métiers de courtier et d'assureur.

Par ailleurs, le groupe est un acteur intervenant sur plusieurs maillons de la chaîne de valeur de l'assurance. Dans le cadre de ce modèle, les porteurs de risques lui délèguent tout ou partie de la tarification produits, la gestion des contrats et la gestion de la distribution.

Ainsi, le groupe porte par ses activités intrinsèques le risque de ne pas répondre aux prérequis de ses partenaires porteurs de risques, tant sur la maîtrise des risques techniques des portefeuilles, que dans la gestion du risque opérationnel, de conformité réglementaire (voir ci-après), mais aussi de reporting et de gouvernance.

La capacité à remplir les exigences de Solvabilité 2 est un enjeu essentiel du groupe, et en particulier le respect des obligations en matière de sous-traitance.

Une démarche commune a été mise en place, afin d'assurer la mise en conformité avec cette réglementation pour toutes les activités du groupe. Elle s'appuie sur les dispositifs de gouvernance, de conformité, de gestion des risques et du contrôle interne.

Une Direction juridique métiers et une Direction de la gestion des risques, contrôle interne et audit, contribuent à la sécurisation des risques depuis plusieurs exercices. Chacun anime un réseau de contributeurs exerçant des missions complémentaires dans chaque société du groupe.

- **Conformité avec les lois et règlements**

Les activités réalisées par le groupe relèvent toutes d'une activité réglementée, quel que soit le pays dans lequel le groupe opère. Chacune des filiales du groupe est soumise à de nombreuses lois et réglementations. Ces normes, sans cesse en évolution, concernent tant la pratique des différents métiers que la construction des produits et services proposés par le groupe.

Le paysage normatif dans lequel évolue le groupe est fortement empreint d'un renforcement des règles de protection des consommateurs.

La directive européenne sur la distribution d'assurances adoptée en 2015, qui succède à la directive européenne de 2002 sur l'intermédiation en assurance, en est un exemple. Cette nouvelle directive fixe de nouvelles règles dans le cadre de la conception des produits, et légifère en matière de rémunération des distributeurs et de prévention des conflits d'intérêts. Elle vise à renforcer la protection des consommateurs, avec un objectif de transparence et de qualité du conseil fourni au consommateur. Elle s'appliquera à l'ensemble des distributeurs de contrats d'assurance, notamment aux courtiers en assurances, mais également, dans une moindre mesure, aux compagnies d'assurances et à l'ensemble des acteurs amenés à commercialiser des produits d'assurance. Elle sera mise en application en France pour le 1er octobre 2018.

L'adoption du nouveau Règlement général sur la protection des données (RGDP), qui sera applicable en France au plus tard au 25 mai 2018, met à jour et modernise les principes de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Il consent de nouveaux droits aux personnes. La protection des données personnelles doit être pleinement intégrée à l'ensemble des activités des entités du groupe APRIL impliquant un traitement des données personnelles, et demande des transformations dans les organisations, les processus et la stratégie.

L'adoption en décembre 2016 de la loi Sapin 2 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, donne lieu à la mise en oeuvre de mesures et procédures visant notamment à renforcer la prévention et la détection de la corruption et du trafic d'influence dans l'ensemble des entités du Groupe, en France comme à l'International.

Ce renforcement de la réglementation, notamment en matière de protection de la clientèle, est le plus souvent accompagné d'un alourdissement des sanctions financières à la main des autorités de régulation, dont les pénalités, calculées sur la base du chiffre d'affaires consolidé au niveau du groupe, pourraient en cas de condamnation avoir des impacts sur la santé financière du groupe.

Les activités menées par le groupe sont également soumises à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. À cet effet, le groupe s'est engagé dans une politique globale, impliquant l'ensemble des filiales opérationnelles, disposant pour chacune d'elles d'une procédure adaptée aux métiers et aux modes de commercialisation des produits et services. Elle s'appuie, dans chaque filiale, sur un responsable anti-blanchiment et un suppléant, et sur une revue régulière des procédures en place.

Toutes ces évolutions sont de nature à augmenter les coûts de mise en conformité, et à impacter l'organisation même des activités au sein des filiales opérationnelles.

Afin de faire face aux évolutions réglementaires, le groupe s'est doté depuis plusieurs années d'une Direction juridique métiers et conformité, en charge de construire la politique conformité du groupe et d'opérer des contrôles dans le cadre de son plan d'audit annuel. Dans ce cadre, le groupe a adopté une politique générale de conformité, s'imposant à l'ensemble des filiales opérationnelles et décrivant, pour chacun des enjeux de conformité, les principes et standards du groupe. A cette politique vient s'ajouter, en fonction des spécificités locales et métiers, une procédure conformité rédigée et suivie par chacune des filiales.

Le suivi de conformité s'appuie également sur des outils de suivi, permettant à chaque filiale de réaliser une cartographie de ses risques de conformité, et d'associer des plans d'action correctifs pour chacun des risques identifiés.

Chaque filiale dispose d'un responsable ou correspondant conformité, en charge d'animer au sein de l'entreprise les différents dispositifs de conformité.

Le groupe s'investit également dans les différentes commissions organisées par les différentes autorités de régulation, mais également dans les réunions professionnelles, dans le cadre des réflexions sur la mise en place ou l'implémentation des nouvelles normes, de sorte à pouvoir anticiper le plus possible les impacts sur les activités déployées par le groupe.

1.5.2 Risques techniques liés à l'activité de courtage et d'assurance

Le groupe APRIL est soumis à de nombreux risques techniques inhérents à ses activités de courtage direct, de courtage grossiste et d'assurance. Compte tenu de ces différentes activités, les entités du groupe ont mis en place un système de gestion des risques techniques basé sur une gouvernance, une comitologie, des méthodes actuarielles et des processus ayant pour finalité :

- l'évaluation des risques techniques, lors de la conception et de l'acceptation du portage du risque des produits ;
- le suivi des risques de façon permanente, lors de la vie des contrats.

Le groupe APRIL étant présent en assurance de personnes et en assurance dommage, en France et à l'international, les résultats techniques sont directement conditionnés par les événements exceptionnels d'origine humaine ou naturelle, ainsi que réglementaires :

- terrorisme / attentats géopolitiques ;
 - catastrophes climatiques ;
 - pandémie ;
 - évolution de la réglementation sur les conditions de prises en charge ou sur le renforcement de la conformité.
- ***Facteurs de risques techniques liés à l'activité de courtage***

Les courtiers grossistes du groupe sont organisés par pôle (Dommage, Prévoyance-Santé, Protection Juridique, International). Les risques techniques sont évalués lors de la conception et la tarification des produits. Les activités d'APRIL étant majoritairement basées sur des risques de niche ou sur une segmentation appropriée pour proposer des tarifs différenciants, le groupe doit faire face à l'asymétrie d'informations entre assurés et assureurs, ce qui génère un risque d'anti-sélection. Pour limiter cette asymétrie d'information, les courtiers grossistes du groupe ont recours aux franchises, aux délais de carence ou à des questionnaires médicaux à la souscription. En tant que gestionnaire pour le compte de tiers (adhésion, cotisation et gestion des sinistres), les courtiers disposent de l'ensemble des

informations nécessaires sur les portefeuilles assurés et sinistrés pour proposer de nouvelles garanties et construire des hypothèses structurantes et pertinentes pour la tarification. De plus, les chantiers actuels sur les dispositifs de qualité des données et sur les reporting devraient améliorer le traitement de l'information. Quel que soit le caractère idoine des méthodes de projection actuarielle, le risque technique repose principalement sur l'écart entre les hypothèses basées sur l'expérience, l'observation du passé et ce qui sera constaté dans le futur, dans un contexte réglementaire, économique et politique incertain.

Contrairement aux porteurs de risques, le résultat technique est asymétrique pour les courtiers. En effet, en cas de mauvaise tarification, et donc de résultat technique déficitaire, le courtier n'enregistre pas de perte dans son résultat, contrairement à une gamme rentable, pour laquelle il peut percevoir une commission variable, corrélée au bénéfice technique. Pour autant, il est exposé à un risque de réputation vis-à-vis des porteurs de risques, qui pourrait impacter non seulement les négociations sur les commissions variables, mais également les commissions fixes à l'avenir.

Les courtiers se sont donc dotés de directions techniques, dans lesquelles les actuaires évaluent les risques et construisent les hypothèses robustes pour la tarification. Ces directions peuvent également s'appuyer sur des comités, au cours desquels les courtiers peuvent échanger entre eux, voire avec les porteurs de risques internes au groupe (pôles Prévoyance-Santé, Dommage, Mobilité et Assistance, Protection Juridique).

- ***Facteurs de risques liés à l'activité d'assurance***

Les risques techniques auxquels sont exposés les compagnies d'assurances et de réassurance du groupe sont multiples et incertains, tant en fréquence qu'en montant. La taille des portefeuilles ne permettant pas toujours une mutualisation efficiente des risques, les compagnies ont donc fortement recours à la réassurance proportionnelle et non proportionnelle, pour atténuer la volatilité du risque technique et limiter le portage de risque.

Pour définir des programmes appropriés en matière de souscription, de provisionnement et de réassurance, les compagnies ont défini leur appétence aux risques dans une politique générale de gestion des risques. Les Directions techniques ont donc mis en place des études comportementales récurrentes, et ont modélisé des outils de projection de flux, pour avoir une vision « best estimate » du risque assurantiel et pour satisfaire aux exigences quantitatives de Solvabilité 2, pour lesquelles les méthodes et process sont dorénavant documentés. Ces exigences réglementaires contribuent à accroître la maîtrise des risques des Directions techniques, mais également de la Direction générale et des administrateurs. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité, qui s'appuie sur la cartographie des risques, est également un outil technique d'aide à la décision, et à disposition du Conseil d'administration pour définir sa stratégie.

Depuis janvier 2016 et l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, les compagnies d'assurances ont renforcé leur dispositif de gestion des risques par la mise en place de politiques, en nommant un deuxième dirigeant effectif et en intégrant quatre fonctions clés (audit interne, gestion des risques, actuarielle et vérification de la conformité).

Les compagnies d'assurances du groupe ont également renforcé leur gouvernance :

- par des comités de souscription et / ou de gestion des risques qui analysent les affaires nouvelles et le suivi technique des contrats en portefeuille ;
- par la mise en place en 2017 de Comités d'audit spécifiques pour les compagnies d'assurance, permettant de renforcer le suivi et la gouvernance de ces sociétés.

Le principe des « 4 yeux » est au centre du dispositif, malgré un principe de proportionnalité légitime du fait de la taille des compagnies du groupe.

Conformément à son business model, basé sur l'inversion du cycle de production, ce dispositif permet de mieux appréhender les risques inhérents aux compagnies relatifs :

- aux comportements structurels et conjoncturels des assurés ;
- aux évolutions économiques, démographiques, réglementaires et climatiques.

Par ailleurs, l'évolution du coût de la réassurance impacterait également significativement le résultat technique des compagnies.

- **Évaluation**

La nature des risques liés à l'activité et aux opérations présentés ci-dessus ne permet pas d'en effectuer une évaluation quantitative chiffrée, contrairement à l'évaluation des risques techniques d'assurance dont les provisions sont enregistrées dans les comptes en note 6.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

À ce jour, les autres risques évoqués ne présentent pas d'indices de réalisation pouvant induire des conséquences financières matérielles ou passifs éventuels à l'échelle du groupe. Sur ce fondement, ils ne sont pas reflétés dans les états financiers consolidés du groupe, conformément aux normes IFRS applicables.

1.6 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et les sociétés du Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- **Établissement des comptes consolidés et contrôle des comptes des filiales**

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la Direction financière d'APRIL, sur la base des éléments transmis par les filiales et établis sous la responsabilité des dirigeants.

Les indicateurs de pilotage transmis à la Direction financière d'APRIL par les sociétés composant le groupe sont élaborés sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles. Ces derniers coordonnent et contrôlent les données financières des filiales de leur périmètre.

Chaque mois, le dirigeant de chaque filiale adresse au pôle concerné et à la Direction financière du groupe un rapport d'activité, concourant à la compréhension et la validation des données chiffrées communiquées.

Le service consolidation et reporting d'APRIL effectue mensuellement une analyse critique des indicateurs de pilotage communiqués par chacune des sociétés composant le groupe.

Le service consolidation et reporting effectue une consolidation trimestrielle des états financiers de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Les informations sont transmises à la société mère sous la forme de liasses de consolidation, établies selon les instructions et normes comptables communiquées par le groupe. À cette occasion, chaque liasse de consolidation fait l'objet d'une revue et d'un examen de cohérence avec les indicateurs de gestion par les contrôleurs financiers des pôles et le service consolidation du groupe.

Cette consolidation sert de base pour la publication trimestrielle du chiffre d'affaires, ainsi que pour la publication des états financiers consolidés semestriels et annuels.

Un calendrier annuel de consolidation et de reporting est communiqué en début d'année aux sociétés. À chaque clôture, des instructions écrites précisent le calendrier des tâches, les points d'actualité comptables qui méritent attention, et les procédures de contrôle des informations qui concourent à l'établissement des comptes consolidés du groupe APRIL.

Le périmètre de consolidation du groupe est contrôlé par la Direction financière, en collaboration avec la Direction juridique. Le responsable fiscal d'APRIL effectue, pour sa part, une revue des déclarations relatives à l'intégration fiscale et la détermination de l'impôt d'ensemble.

Des procédures spécifiques sont mises en place pour l'identification et le contrôle des engagements hors bilan des sociétés consolidées. Ces procédures incluent, notamment, l'existence d'un chapitre dédié dans le manuel des normes groupe, d'un état de reporting obligatoire pour les filiales, et une revue critique par le service consolidation et reporting d'APRIL.

Le département contrôle de gestion a par ailleurs renforcé son dispositif depuis deux ans, en particulier en contribuant au développement de la maturité des sociétés en contrôle de gestion, à l'amélioration du pilotage dans le cadre du reporting d'activité mensuel, et au déploiement d'un référentiel commun sur la chaîne de valeur.

La gestion des placements des compagnies d'assurances du groupe et de la trésorerie des sociétés du groupe est internalisée auprès du GIE APRIL Asset Management depuis l'exercice 2009, sous la responsabilité de la Direction financière du groupe. Cette organisation contribue à une meilleure gestion de la maîtrise des risques, et au renforcement de la cohérence globale de la gestion financière du groupe. Elle est réalisée en partenariat avec des prestataires qualifiés.

Cette organisation permet de fiabiliser l'évaluation en juste valeur et la comptabilisation des actifs financiers.

- ***Le processus budgétaire APRIL***

Le processus budgétaire annuel mis en œuvre par APRIL est animé par la Direction financière groupe, et par un réseau de contrôleurs financiers et de contrôleurs de gestion présents au niveau des pôles et des filiales. Ce processus permet un suivi régulier des résultats de chaque filiale, afin de réagir rapidement aux variations constatées, grâce aux différentes étapes suivantes :

établissement par les sociétés du groupe du budget de l'année N, sous la responsabilité de leurs dirigeants. Ce budget est élaboré sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles ; les budgets établis sous la responsabilité des dirigeants des sociétés composant le groupe APRIL et leurs révisions sont présentés et examinés au sein des Conseils d'administration ou de surveillance de chaque société. Le budget consolidé du groupe et ses révisions sont entérinés par la Direction du groupe avant examen par le Conseil d'administration ;

après chaque consolidation trimestrielle, les sociétés du groupe effectuent une revue des écarts.

- ***Les procédures financières et comptables***

La Direction financière maintient à jour un manuel de procédures financières et comptables. Ce manuel fait l'objet de mises à jour régulières, suivant l'évolution des normes comptables. Il constitue, avec le site intranet du groupe dédié à la finance, l'outil de base du partage des méthodes et des bonnes pratiques comptables au sein des sociétés du groupe.

1.7 RSE

POLITIQUE GENERALE RSE D'APRIL

La Responsabilité de l'Entreprise s'engage à s'interroger sur les conséquences sociétales, économiques et environnementales de ses activités.

En tant que courtier grossiste, c'est d'abord une question centrale pour APRIL dans son rôle de

« répartiteur de risque et organisateur de solidarité », au service du plus grand nombre et de façon durable.

En tant qu'acteur engagé, c'est aussi une ambition forte : « rendre l'assurance accessible à tous » qui mobilise l'entreprise depuis son origine dans une logique de remise en question permanente, pour repousser les limites de l'assurance au service des plus contraints.

En tant qu'entreprise, enfin, APRIL porte une responsabilité d'employeur, qui consiste à considérer l'entreprise comme un lieu d'intégration et de développement de toutes les différences.

Depuis sa création en 2011, la RSE au sein d'APRIL s'inscrit délibérément dans une logique de performance globale : elle interroge l'organisation pour agir de façon transverse sur les pratiques, construire une relation de confiance avec ses parties prenantes, et contribue à créer de la valeur partagée, économique et sociale.

Elle se traduit par une ambition : « contribuer à une société plus responsable et plus accessible » et impulse une dynamique de progrès sous forme de 4 engagements :

- Engagée pour ses collaborateurs : favoriser l'intégration de la différence
- Engagée pour ses clients : faciliter l'accès à l'assurance pour tous
- Engagée pour l'environnement : encourager les comportements écoresponsables
- Engagée pour la société civile : contribuer à une société plus juste

Dans un monde où complexité, immédiateté et incertitude font désormais partie intégrante de notre environnement, notre objectif a été en 2017 de requestionner les enjeux RSE au regard des attentes de nos parties prenantes.

Nous avons ainsi mis en place une étude de matérialité simplifiée afin de mettre en perspective et challenger notre politique actuelle par rapport à notre écosystème et hiérarchiser l'ensemble des enjeux RSE.

Les résultats obtenus nous ont permis de déployer nos actions pour être au plus près des attentes de nos collaborateurs, clients, courtiers, fournisseurs et acteurs de la société civile.

- (i) **information sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit**

FAVORISER L'INTEGRATION DE LA DIFFERENCE

APRIL s'engage pour ses collaborateurs en favorisant l'intégration de la différence

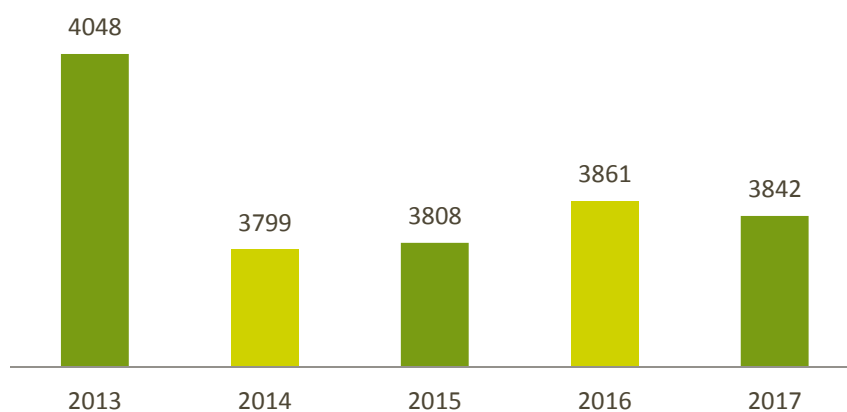
I- Bilan Social

APRIL favorise la parité, avec plus de 66 % de femmes en 2017. Présentes à tous les niveaux hiérarchiques, cinq siègent au Conseil d'administration du groupe ce qui représente 41.7% des membres. De plus, la pérennité du travail est privilégiée, à fin 2017, 89% des collaborateurs sont en Contrat à Durée Indéterminée et 91,6% travaillent à temps plein. Les sociétés françaises consultées

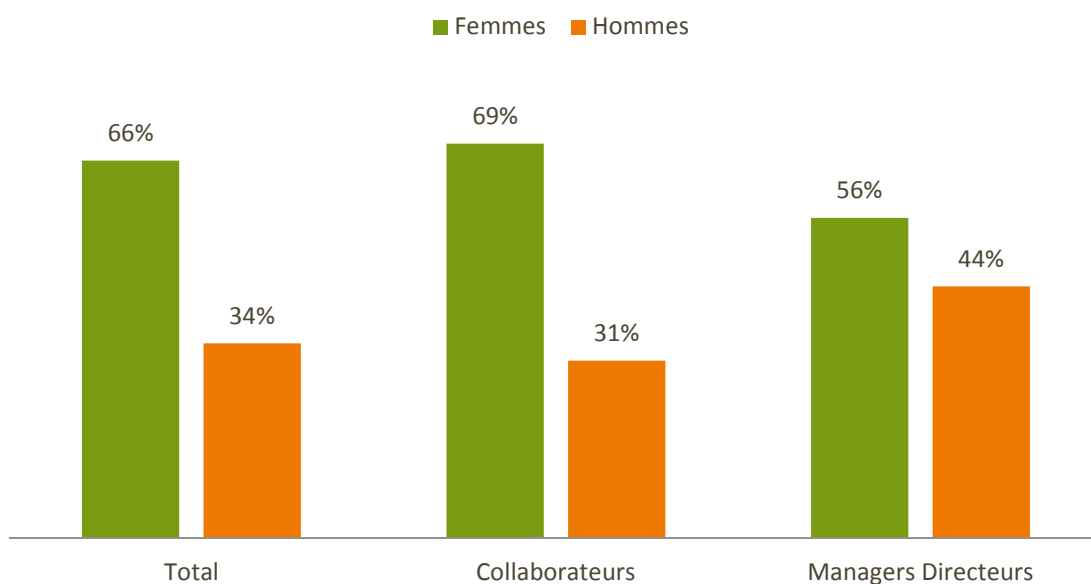
appliquent, en matière de durée de travail et d'organisation du temps de travail, les dispositions de la Convention Collective Nationale des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances déclinées en interne via des accords d'entreprise et des plans d'action. La durée de temps de travail est fixée à 35 heures hebdomadaires en moyenne sur l'année, cependant l'organisation la plus couramment retenue est 37 heures hebdomadaires avec 12 jours de RTT. Les salariés au statut cadre peuvent bénéficier de forfait jours dès lors que leurs niveaux d'autonomie et de responsabilité le permettent.

1.1- Les chiffres clés

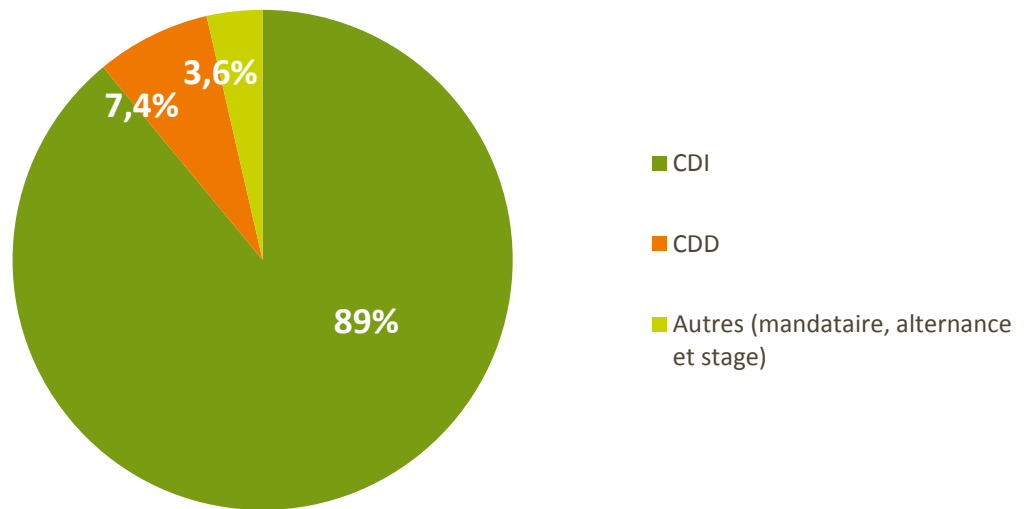
Evolution de l'effectif total 2014-2017



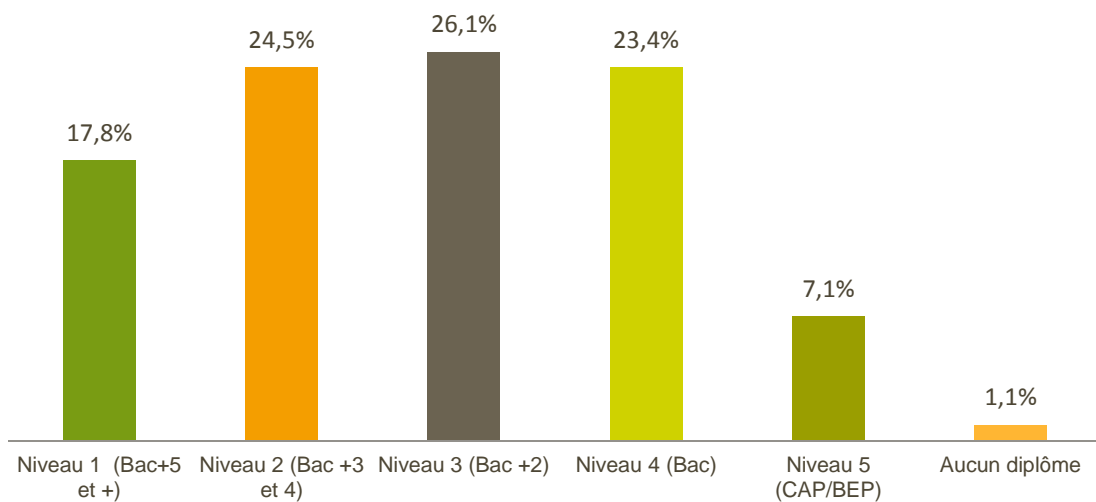
Répartition de l'effectif par catégorie en 2017



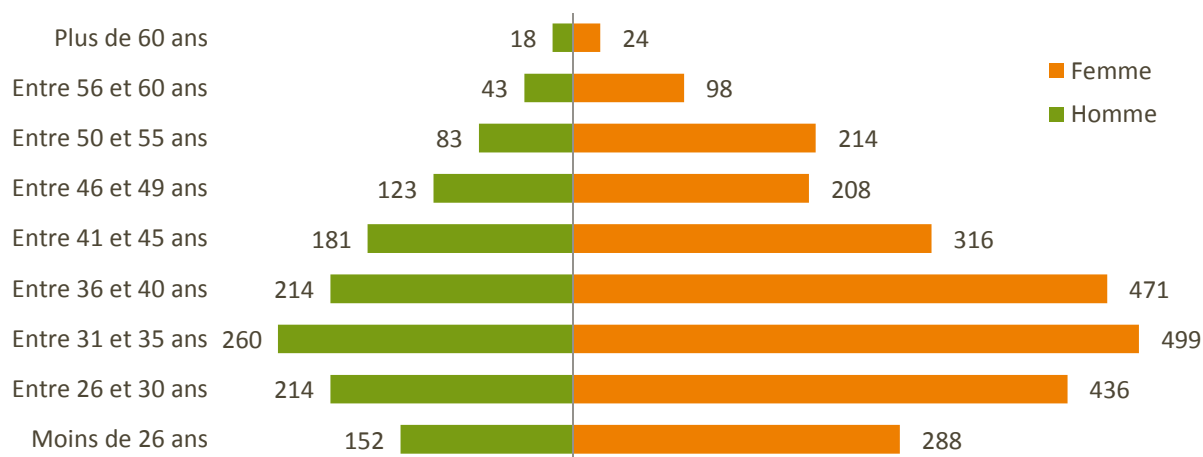
Répartition de l'effectif par type de contrat au 31 décembre 2017



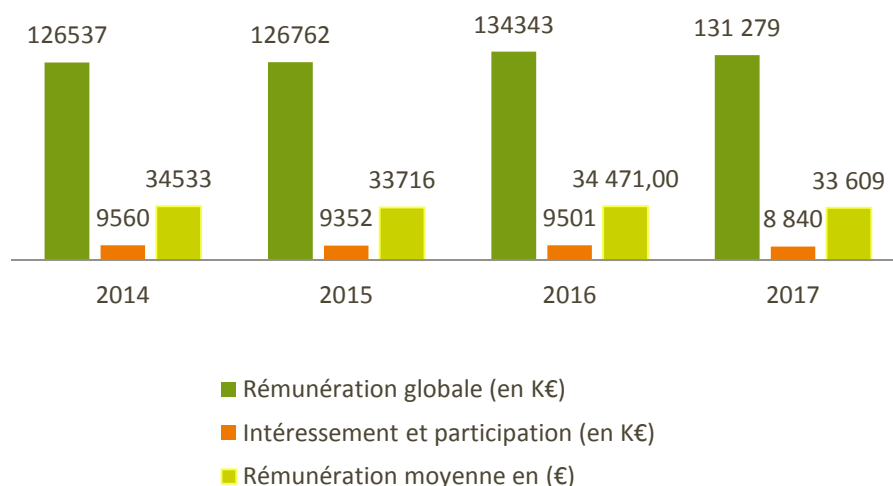
Répartition de l'effectif par niveau de formation au 31 décembre 2017



Pyramide des âges



Evolution des rémunérations



1.2-Mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

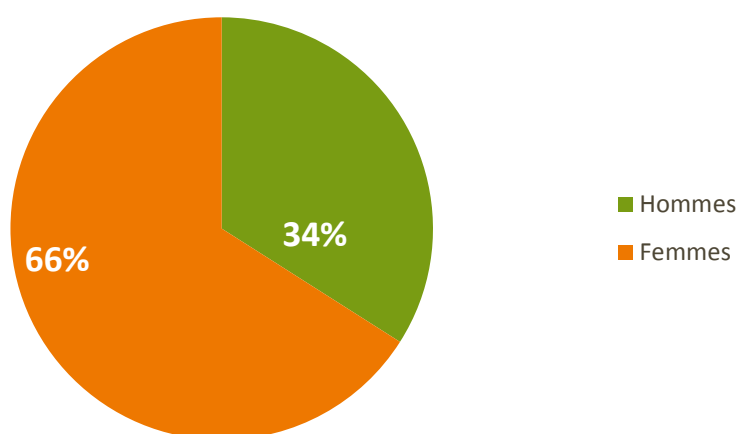
APRIL met en place des mesures spécifiques, en accord avec les directions des ressources humaines et les instances de directions générales, afin de favoriser l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes au sein de ses sociétés françaises et internationales. Les principales mesures mises en place concernent :

- Aménagement de l'organisation du temps de travail (aménagement d'horaires, temps partiel),

- Pratiques développées pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle (planification des déplacements à l'avance, pas de réunions après 18h, favoriser les visio-conférences),
- Maintien du lien entre l'entreprise et les salarié(e)s en congé maternité/paternité, d'adoption ou parental,
- Mesures pour faciliter l'accès aux formations après le congé maternité, d'adoption ou parental,
- Organisation d'entretien avant et après le départ en congé maternité, d'adoption ou parental.

Depuis 2007, APRIL simplifie la vie de ses collaborateurs avec une crèche d'entreprise permettant d'accueillir 28 enfants, âgés de 2 mois ½ à 4 ans. A l'image d'APRIL, la P'tite Hirondelle allie convivialité, engagement citoyen, imagination et simplicité au cœur de l'Aprilium à Lyon. Ainsi, le groupe permet à ses collaborateurs d'être plus disponibles sans sacrifier leur équilibre familial.

Répartition des promotions par sexe en 2017



II- Mouvements et mobilité

En 2015, le groupe APRIL a choisi de revisiter sa marque employeur pour mieux accompagner ses enjeux, ses orientations stratégiques et son développement.

Elle poursuit deux objectifs :

- En interne, favoriser la circulation des expertises et compétences tout en renforçant le développement des parcours professionnels, au cœur du dispositif RH ;
- A l'externe, développer l'attractivité des sociétés du groupe et rendre l'image de ce dernier plus visible et plus lisible.

La marque employeur du groupe vise à traduire l'ADN d'APRIL et capitalise fortement sur l'un de ses 4 principes d'action : « oser ».

Une réelle volonté de rendre plus visible ce que nous faisons mais aussi et surtout la façon dont nous le faisons : faire émerger la singularité d'APRIL

En 2017, l'ensemble des filiales du Groupe APRIL ont recruté 1 434 personnes⁴, dont 1 169 issues de recrutements externes et 265 de mobilités inter filiales.

Répartition des entrées groupe	2017	2016
CDI	59%	55%
CDD	31%	35%
Autres (mandataires sociaux, stagiaires, alternants)	10%	10%

⁴ Hors effectif déjà présent au sein des filiales acquises en 2017 représentant 95 personnes.

En 2017, 103 personnes ont quitté le groupe pour cause de licenciement, pour motif économique ou motif personnel, dont 62,14 % à l'international.

Concernant la répartition de l'effectif dans le monde, 77,85 % se situent en Europe, 14,52 % en Amérique du Sud, 3,80 % en Amérique du Nord, 2,63 % en Asie et 1,20 % en Afrique.

(ii) **informations sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités**

I- **Accès et maintien dans l'emploi**

Depuis son origine, le groupe APRIL incarne la différence et s'engage pour lutter contre toutes les formes de discriminations. APRIL est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2010.

Ainsi, le Groupe APRIL souhaite favoriser la diversité et est engagé en faveur :

- de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ;
- du recrutement des jeunes et des personnes en difficultés ;
- du maintien à l'emploi des seniors.

1.1 Mesures en faveur des personnes en situation de handicap

Le groupe APRIL a renouvelé son engagement pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en signant en mai 2015 un deuxième accord-cadre avec ses partenaires sociaux et la DIRECCTE du Rhône. Cet accord fixe sur trois ans le recrutement ou la déclaration de 45 personnes en situation de handicap en France et dans les DOM-TOM. En 2017, 15 personnes ont été recrutées ou se sont déclarées en situation de handicap. Actuellement le taux d'emploi global (direct et indirect) avec minoration, est de 3.55 % contre 3,01% en 2016.

Le nouvel accord, en cours de négociation pour la période 2018-2020, portera sur : le recrutement, le maintien dans l'emploi, l'accompagnement des acteurs internes, le maintien et le développement de liens forts avec les acteurs externes pour l'emploi ainsi que la sensibilisation et la communication auprès des équipes.

APRIL développe, en outre, sa politique d'achats responsables au travers de son partenariat avec le réseau GESAT[1] : des formations à destination des assistantes, acheteurs, comptables, RH et les métiers du marketing sont dispensées afin de sensibiliser aux achats auprès du secteur protégé et adapté.

Changer les représentations et agir sur l'emploi, tel est le double enjeu du Groupe APRIL.

Ainsi depuis 2015, APRIL a fait le choix de confier sa cafétéria d'entreprise à un ESAT (l'espace Sarazin) : c'est au cœur même de l'entreprise qu'est intégré le handicap. Cette nouvelle cafétéria incarne un véritable lieu de vie symbolique pour l'ensemble des salariés du siège, et illustre concrètement une façon de construire le « vivre ensemble ». Ainsi, Hayette, Fatima et Didier leur moniteur, tous trois reconnus travailleurs handicapés, œuvrent quotidiennement en milieu dit « ordinaire », et prennent en charge la gestion des repas, l'accueil, le service et l'encaissement. Habituellement, les entreprises font appel à l'équipe Restauration de l'Espace Sarrazin pour préparer des plateaux-repas ou des buffets pour des réunions. APRIL est la première entreprise à l'intégrer dans sa cafétéria au quotidien.

Cette année, nous avons déployé ce concept de cafétéria solidaire au sein d'un autre bâtiment lyonnais, il s'agit de l'APRILIUM 3. C'est désormais Hayette, employée de l'ESAT « Espace Sarazin », qui est l'interlocutrice sur place et qui propose aux collaborateurs un service de restauration qualitatif réalisé avec des produits frais.

Et pour aller encore plus loin dans notre engagement solidaire nous avons proposé aux collaborateurs d'APRIL Mon Assurance et de Cetim (filiales présentes à l'Aprilium 3) d'être acteurs de ce beau projet. Ainsi, durant les deux premières semaines de sa prise de fonction, ils ont pu apporter leur aide à Hayette afin de lui apporter de la confiance et de l'assurance dans un cadre convivial et solidaire !

Par ailleurs, APRIL souhaite s'impliquer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un enjeu clé pour le groupe, l'équipe de la cafétéria a mis en place une offre promotionnelle, permettant aux collaborateurs du siège d'acheter des plats cuisinés à 50% de réduction à partir de 13h15, pendant leur pause déjeuner.

2.1 Mesures en faveur du recrutement des jeunes et des personnes en difficulté

Créée en 2012 par le groupe APRIL, en partenariat avec Pôle Emploi, les Missions Locales et l'AGEFOS, l'école d'insertion « 1ère marche pour l'emploi » propose à des jeunes peu ou pas diplômés de suivre une formation qualifiante en assurances, puis d'accéder à un premier emploi au sein de l'une des filiales du groupe APRIL.

Depuis six ans, « 1ère marche pour l'emploi » permet à des jeunes de l'agglomération lyonnaise âgés de 18 à 25 ans, d'être diplômés d'une capacité professionnelle en assurances de niveau I, et d'intégrer APRIL via un CDD de six mois minimum ou un CDI. Sélectionnés sur la base de leurs compétences comportementales, de leur motivation et de leur détermination, ces jeunes suivent une formation de quatre mois, soit 400 heures de cours, sur trois volets : techniques en assurance, relation clients, produits.

En 2017, le dispositif a permis à 10 nouveaux diplômés d'intégrer le groupe APRIL. Depuis son lancement, 73 collaborateurs ont déjà été recrutés et 94 % sont allés au bout de leur contrat.

De plus, plusieurs initiatives ont été mises en place pour rapprocher les jeunes et l'entreprise : stages découverte entreprise et métiers, parrainage de chaque nouvel employé par un collaborateur de la société afin qu'il soit accompagné pendant son intégration, stages d'intégration organisés et animés par l'Université APRIL.

D'ailleurs, tout au long de l'année 2017, 125 collaborateurs ont travaillé en contrat d'alternance au sein des sociétés du groupe APRIL.

Le groupe APRIL s'engage par ailleurs sur le plan national aux côtés d'Adecco en signant chaque année depuis deux ans « La Chaîne du OUI » afin de contribuer aux objectifs suivants :

- intégrer des jeunes de moins de 26 ans dans la vie active ;
- faciliter l'insertion des personnes fragilisées ;
- aider les intérimaires à trouver un emploi durable.

Enfin, APRIL s'est engagée aussi en signant la « Charte 1000 Entreprises pour l'emploi » avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon pour soutenir l'emploi.

3.1 Mesures en faveur du maintien dans l'emploi des personnes seniors

Afin de faciliter l'emploi des seniors et le partage intergénérationnel des connaissances et des compétences, le groupe APRIL a signé en 2013 le Contrat de Génération avec trois organisations syndicales. Il s'agit d'un accord groupe applicable à l'ensemble des filiales françaises.

Dans ce cadre, chaque société du groupe veille au maintien dans l'emploi des personnes seniors. Différentes mesures sont mises en place au sein du groupe dans cet objectif :

- Développement de l'employabilité (formation, gestion de carrière, bilan de compétences) ;
- Aménagement des fins de carrière (temps partiel, aménagement de poste ou d'horaires) ;
- Informations retraite ;
- Tutorat ;
- Autres (visites plus fréquentes à la médecine du travail si nécessaire, maintien du lien, etc.)

ENGAGEE POUR SES CLIENTS

« APRIL facilite l'accès à l'assurance pour tous »

I- Satisfaction des clients

La relation de confiance et de transparence, pour laquelle les équipes d'APRIL travaillent au quotidien, est le résultat du professionnalisme et de l'attention témoignés à l'ensemble des clients du groupe, notamment à travers son baromètre historique : Préférence, qui mesure la satisfaction client.

1.1- Résultats Préférence 2017

Baromètre Préférence	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'interviews	6478	5371	6081	5 790	6 216
% des assurés interrogés se déclarant satisfaits des relations et des prestations des sociétés d'APRIL	89%	92%	90%	89 %	92 %
% des entreprises interrogés se déclarant satisfaits des relations et des prestations des sociétés d'APRIL	90%	91%	91%	89 %	92 %

Depuis 2011, Préférence permet de mesurer annuellement la satisfaction clients (assurés et entreprises). Globalement, 2017 démontre une résistance des indicateurs-clés qui se maintiennent à un bon niveau (9 clients sur 10 toujours satisfaits), dans un contexte chahuté par d'importantes évolutions réglementaires.

1.2- La démarche Cap Client

Pour aller encore plus loin au service du client, APRIL a décidé en 2016 de mettre en place une démarche de coaching qui stimule l'initiative du conseiller, acteur engagé de l'amélioration continue, et qui se nomme Cap Client. L'objectif ? Favoriser la responsabilisation et l'esprit d'initiative, l'audace et la prise de risque des équipes pour se réinventer au service des clients, en cohérence avec les principes d'action du groupe. L'introduction de Cap Client s'accompagne, pour chaque manager et pour chaque collaborateur selon les besoins identifiés par son management, de formations dédiées et d'informations spécifiques. En 2017 Cap Client s'est vu étendre à de nouvelles filiales comme APRIL Mon Assurance et APRIL International Expat. Egalement, pour la première fois en 2017, le Challenge Cap Client a récompensé 25 collaborateurs issus de 4 filiales⁵ du groupe. Le challenge, d'une durée de 15 jours, a permis à des collaborateurs volontaires de sélectionner l'enregistrement d'un de leurs appels, au choix, et de valoriser leur savoir-faire commercial. Objectifs : Remercier les collaborateurs pour la valeur qu'ils apportent à la relation entre APRIL et ses clients et mobiliser les équipes autour de la démarche Cap Client.

⁵ APRIL Moto, APRIL Marine, APRIL Partenaires et APRIL Santé Prévoyance

II- Offre de produits et services pour les clients les plus vulnérables

2.1- Offres pour les clients en situation de handicap ou de maladie

En tant qu'assureur responsable, APRIL propose en France et à l'international des solutions d'assurance adaptées pour les personnes en situation de maladie grave ou de handicap.

- Le contrat ADP Solutions, proposé notamment par APRIL Mon Assurance, permet de mener à bien les projets d'accès à la propriété, et ouvre le champ de l'assurance de prêt aux personnes malades ou en situation de handicap, avec une recherche de solution quel que soit l'état de santé de la personne à assurer.
- Le contrat Serenassur, proposé par APRIL Santé Prévoyance, permet le versement d'un capital ou d'une rente en cas de dépendance de l'assuré. 200 nouvelles affaires ont été traitées en 2017. La filiale accepte aussi sur étude, les profils « risques aggravés » dans le produit « Assurance de prêt » d'APRIL. Ce nouveau produit a été lancé en 2017 et représente 10% des contrats vendus. Des gammes prévoyance à destinations des dirigeants d'entreprises ainsi que de leurs salariés prévoient de prendre en charge les incapacités et invalidités quelles qu'en soit la cause.
- APRIL Entreprise propose, dans le cadre des régimes prévoyance santé, des dispositifs d'accompagnement pour les personnes en arrêt de travail ainsi que des garanties d'assistance dédiées. Ces dernières pouvant être mises en œuvre lorsque l'assuré rencontre des problèmes de santé : portage de médicament ou encore aide-ménagère à domicile. 20 000 assurés bénéficient de ce dispositif spécifique.
- En 2017, un nouveau partenariat avec Handicap International a été lancé dans le cadre du développement de leur plateforme dédiée aux aidants : Hیزی. 4 nouveaux produits ont ainsi été développés et sont proposés sur la plateforme. Hیزی.Admin, pour les renseignements juridiques et l'accompagnement administratif, Hیزی.Job pour des services d'aide au retour ou au maintien à l'emploi, Hیزی.Soin pour des services de conciergerie médicale et d'aide à l'entrée ou au retour d'hospitalisation, ainsi que Hیزی.Assist pour de l'assistance de loisirs, de logement, en cas de décès, ou de conseil en patrimoine et gestion à destination des aidants, des personnes aidées et de leurs foyers fiscaux.
- Suite à un accueil et des retours très positifs de la part des collaborateurs du groupe APRIL et partant du constat que tous les salariés peuvent, un jour, être confrontés à une situation de fragilité, APRIL a décidé de déployer la Carte FOR ME, pour ses clients. La carte APRIL For Me est désormais proposée en marque blanche et donne donc la possibilité aux entreprises qui souscrivent d'apposer leur nom sur l'offre : « Entreprise Y FOR ME »⁶. En 2017 Cette carte a également été commercialisée à AGEFOS et IGS pour leurs salariés.
- A l'international, APRIL Brasil propose dans certains contrats de couvrir les maladies préexistantes, telles que le diabète.

2.2- Offres pour les clients en difficulté socio-économiques

Rendre l'assurance accessible à tous c'est aussi oser s'engager et assurer les personnes qui présentent des difficultés dans leur parcours de vie.

- Plusieurs entités du groupe APRIL proposent, pour limiter les impayés et les résiliations, des solutions de facilité de paiement aux assurés les plus en difficulté. C'est notamment le cas d'APRIL Mon Assurance qui a lancé en septembre 2016 le pack APRIL Flex qui propose notamment l'envoi d'un sms pour régulariser sa cotisation et être accompagné par son conseiller en cas de prélèvement rejeté, la possibilité de représenter jusqu'à 3 fois son paiement et sans frais en cas de rejet ou encore la mise à disposition de 90 jours pour régulariser sa situation avant de suspendre le contrat.
- APRIL Partenaires offre une micro-assurance décennale pour les entrepreneurs sociaux soutenus et accompagnés par la Fondation Entrepreneurs de la Cité. APRIL Mon Assurance distribue depuis 2005 la marque Bureau National des Résiliés (BNR) auprès des conducteurs qui ont été à un moment de leur vie résiliés par leur compagnie d'assurance (cause de malus, de non-paiement de cotisation ou d'alcoolémie).

⁶ Présentation Carte APRIL For Me (page 8)

- APRIL Canada permet, de son côté, aux clients de la deuxième chance qui possèdent un casier judiciaire ou qui sont fichés financièrement, de trouver des solutions d'assurance dommages via le produit « ligne personnelle auto ».
- APRIL Mon assurance commercialise également une offre santé ACS (Aide Complémentaire Santé), destinée aux personnes dont les revenus modestes sont toutefois supérieurs au plafond de la CMU (Couverture maladie Universelle). L'ACS offre ainsi de nombreux avantages financiers permettant d'accéder à une mutuelle ou une couverture complémentaire. 900 contrats sont traités chaque année.
- APRIL Mon Assurance a lancé un partenariat avec Crésus, l'association d'aide au surendettement, pour accompagner les clients les plus fragiles économiquement, et leur proposer ainsi un panel de facilités de paiement.
- APRIL Brasil Turismo propose le produit « Presta-mista ». En cas de perte d'emploi ou de baisse de revenu de l'assuré, l'assurance couvre le paiement d'un voyage programmé et encore cours de règlement (par carte de crédit).
- Fruit d'un partenariat avec l'association Entrepreneurs de la Cité, Axeria lard propose depuis plusieurs années des micros assurances dédiées aux auto-entrepreneurs, sans exigences quant au chiffre d'affaires ou encore à l'ancienneté.

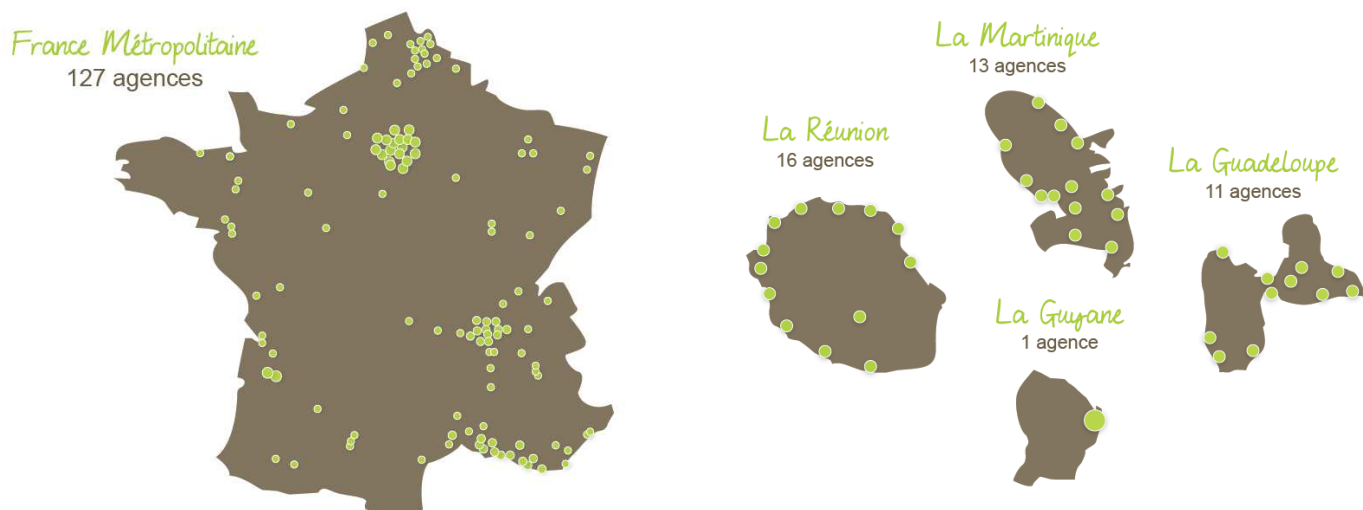
CONTRIBUER A UNE SOCIETE PLUS JUSTE

APRIL s'engage pour la société civile en contribuant à une société plus juste

I- L'impact territorial et économique d'APRIL

APRIL se soucie de son impact territorial, économique et social tant en matière d'emploi que de développement régional. Le réseau de boutiques APRIL Mon Assurance permet au groupe d'être présent sur l'ensemble du territoire en France métropolitaine et DOM-TOM. De plus, grâce à son réseau de distributeurs APRIL est présente dans 31 pays. Par ailleurs, le groupe APRIL favorise l'emploi local dans le cadre de son développement international, en 2017 un seul salarié est expatrié.

Au niveau international, le groupe est présent dans 31 pays grâce à l'ensemble de ses filiales et dispose d'un réseau de 160 agences APRIL en France métropolitaine et dans les DOM-TOM (119 en France Métropolitaine, 16 à la Réunion, 12 en Martinique, 12 en Guadeloupe et 1 en Guyane).



II- La Fondation APRIL

Depuis sa création en 2008, La Fondation APRIL vise ainsi à promouvoir la "santé autrement".

Contrairement aux idées reçues, être en bonne santé, ce n'est pas se soigner toujours plus. C'est le résultat d'interactions entre le patrimoine génétique, l'environnement, les comportements individuels... En France pourtant, les investissements se concentrent principalement sur le système de soins. Comme si la seule réponse technique (le soin, le médicament) pouvait apporter une solution à tous les problèmes de santé. Elle laisse les patients dans l'attente d'un remède miracle, enferme les professionnels dans la position de distributeurs de soins et alourdit toujours plus les dépenses de santé.

Parce que chacun a les moyens d'agir pour préserver son capital santé et améliorer son bien-être au quotidien, la Fondation APRIL s'attache ainsi à promouvoir une « santé Responsable », non plus uniquement tournée vers le soin, mais aussi vers la prévention et la valorisation de comportements nouveaux, plus responsables afin de répondre à deux enjeux de santé majeurs :

- le système de santé : Parce que la pérennité de la sécurité sociale et du système de soins est en jeu, il s'agit de nourrir les débats et de promouvoir une santé plus responsable, en étudiant les pistes alternatives au « tout soin ».
- la santé individuelle : Parce que 40% des maladies sont évitables par nos comportements, il s'agit de donner à chacun les clés pour agir et à prendre sa santé en main.

La mission de la Fondation APRIL intervient donc sur deux axes : comprendre et agir pour sa santé, avec pour optique d'augmenter la capacité à agir de chaque individu en lui donnant des clés de compréhension pour qu'il devienne acteur de santé. Elle se décline concrètement autour de la production de données (études, baromètres...), la production d'informations grand public (articles scientifiquement étayés, collection d'ouvrages « Démêler le vrai du faux », conférences...) et du soutien à projets.

En 2017, la Fondation APRIL a mené deux études en partenariat avec l'Institut de sondage BVA : un Baromètre « flash santé » pendant l'entre deux tours pour identifier les attentes des Français à quelques semaines de l'élection présidentielle ainsi que le Baromètre des aidants familiaux, dont l'originalité est de croiser la vision des aidants et des non-aidants quelle que soit leur typologie et de disposer ainsi de données quantitatives.

Elle a par ailleurs confié à la Fondation France Répît la réalisation de son Observatoire Connecté des Aidants, afin de mieux comprendre leur quotidien. Cette étude, réalisée en immersion pendant 5 mois auprès de 30 aidants résidant au sein de la métropole de Lyon, s'est inscrite dans le cadre des travaux de recherche menés par la Fondation France Répît, en lien avec le Centre Léon Bérard, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, le Groupe d'Analyse et de Théories Economique Lyon Saint-Etienne et le cabinet de conseil Alqualine. L'objectif a été de recueillir, par le biais d'une plateforme en ligne, des données pour évaluer la situation des dyades aidant-aidé et identifier les déterminants d'une offre de services adaptée. Pour cela, les participants ont été invités à s'exprimer sur 5 thématiques : la reconnaissance, l'épuisement, les manques et les besoins, les services dédiés aux aidants et enfin le projet Métropole Aidante® de la Fondation France Répît.

La Fondation APRIL a également organisé le 21 mars 2017 une grande conférence « 360° autour des aidants, une rencontre pour comprendre et agir » pour partager l'ensemble des résultats de ses études, apporter des témoignages concrets et présenter des initiatives innovantes qu'elle soutient sur le territoire. Plus de 200 personnes ont répondu présent à cet événement.

Dans l'optique de sa prorogation, la Fondation s'est enfin attachée en 2017 à redéfinir son positionnement. Elle recentre ainsi pour les 5 prochaines années, son action sur la thématique de la santé, domaine dans lequel son expertise et sa légitimité sont les plus forts, avec la volonté d'adresser de façon prioritaire quatre publics cibles : les enfants, les jeunes, les aidants, et les « après-cancers ». Elle entend également continuer à prendre la parole sur les thématiques de la nutrition, du stress, du sommeil, de l'activité physique et de l'équilibre mental / corps au service du bien-être, qui donnera lieu à la sortie d'un nouvel ouvrage en 2018.

Pour réaffirmer ce positionnement, la Fondation APRIL a retravaillé son logotype, qui se veut plus visible et décliné une nouvelle signature de marque « Prendre la santé du bon côté ».

III- La Fondation Entrepreneurs de la Cité

La Fondation Entrepreneurs de la Cité a été créée en 2007, à l'initiative de Bruno Rousset, pour protéger les personnes vulnérables exclues du monde du travail, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées, jeunes et séniors, qui créent leur entreprise pour se réinsérer professionnellement. Elle protège les entrepreneurs grâce à des solutions de micro-assurance pour couvrir les biens professionnels, la santé, les revenus et les dommages causés aux tiers.

Depuis 2007, la Fondation, avec le soutien d'entreprises mécènes et donateurs, a accueilli plus de 17 000 micro-entrepreneurs, a pu protéger près de 6000 entreprises qui ont vu le jour et a permis le maintien dans l'emploi de plus de 6500 personnes. En 2017, Entrepreneurs de la cité a lancé une nouvelle micro-assurance RC professionnelle pour les métiers de consultant, et a fêté ses 10 ans à Paris le 12 décembre lors d'une soirée exceptionnelle à laquelle a participé Bruno Rousset.

IV- L'Association des Assurés APRIL

L'Association des Assurés APRIL est une organisation indépendante créée en 1988. Avec son conseil d'administration composé de 15 bénévoles, elle a deux missions :

- Souscrire des conventions d'assurance de groupe au profit de ses adhérents, soit près de 500 000 personnes et afin de leur permettre de bénéficier de garanties mutualisées. C'est ainsi que l'association compte près de 500 000 adhérents et couvre par son intermédiaire plus de 1 000 000 d'assurés

- Soutenir ponctuellement ses adhérents en leur proposant une aide juridique et administrative, un soutien après une hospitalisation ou une prise en charge partielle de frais de santé onéreux et urgents. En 2017, elle a aidé près de 3800 adhérents.

Cette année, l'Association des Assurés APRIL a décidé de se mobiliser pour les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy suite au passage de l'ouragan IRMA en lançant une opération exceptionnelle. Ainsi, c'est un budget de 250 000 euros qui a été dégagé pour venir en aide à plus de 600 adhérents d'APRIL, situées à Saint Martin et Saint Barthélémy.

V- Politique de sous-traitance et de fournitures

Le groupe APRIL ne centralise pas ses achats ce qui permet aux sociétés de favoriser le recours aux fournisseurs locaux. Par ailleurs, plus de 70 % des sociétés françaises du groupe ont réalisé des achats auprès d'ESAT⁷ et d'EA⁸. Les principales missions confiées à ces structures concernent principalement des prestations de nettoyage, de traiteur et d'impression⁹. APRIL a dépensé près de 84000 € en 2017 auprès du secteur protégé et adapté en France.

VI- Loyauté des pratiques

Le groupe s'assure de la loyauté de ses pratiques en interne à travers plusieurs dispositifs (contrôle interne, audit d'acquisition, audit interne...). Des dispositifs de prévention des risques et bonnes pratiques sont diffusés au sein du Groupe afin de promouvoir cette culture auprès de l'ensemble des filiales, y compris en matière de prévention de la corruption (conflits d'intérêts etc.). Les missions d'audit interne réalisées dans le cadre du plan annuel intègrent des diligences afin de s'assurer de l'absence de déficience significative en la matière.

Chaque société du groupe porte la responsabilité du respect de la réglementation locale. APRIL étant par ailleurs acteur sur un secteur réglementé, la protection des consommateurs est un axe majeur de son dispositif de conformité. Le groupe se conforme au code de déontologie de la profession en remettant à l'ensemble de ses filiales un document complet, afin de respecter le devoir de conseil et transparence auprès de ses consommateurs. Dans ce cadre, le groupe procède régulièrement au contrôle de la conformité des produits et services commercialisés, notamment afin de vérifier le respect des dispositions visant à protéger le consommateur.

ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT

APRIL encourage les comportements écoresponsables

APRIL en tant que société de services a un impact limité sur l'environnement. Toutefois, APRIL agit via deux démarches : l'une en directe sur les bâtiments et la dématérialisation, l'autre de façon indirecte par l'incitation aux comportements écoresponsables de ses parties prenantes : clients, collaborateurs et fournisseurs.

I- Impact direct et bilan d'émission de gaz à effet de serre BEGES

Dans le cadre du respect du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, concernant l'application de l'article 75 de la loi Grenelle II, APRIL Santé Prévoyance, filiale du groupe APRIL, réalise tous les trois ans son Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre. Etant donné le caractère homogène des activités de l'ensemble des filiales du groupe, les axes d'améliorations sont donc applicables au groupe.

⁷ Etablissements et Services d'Aide par le Travail

⁸ Entreprises Adaptées

Le premier BEGES ainsi élaboré sur le périmètre d'APRIL Santé prévoyance, pour l'année 2011, avait mis en évidence trois axes de travail afin de limiter l'impact du groupe sur l'environnement : la gestion de son parc automobile, la gestion de ses déchets et la gestion énergétique du parc informatique. La mise à jour des données du BEGES d'APRIL Santé Prévoyance en 2014, a identifié une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21 % depuis 2011 sur les SCOPES 1 et 2 obtenue grâce aux efforts sur les consommations de carburant automobile et d'électricité. Nous n'avons pas réévalué les émissions de GES en SCOPE 3 en 2014 mais l'avons réalisé en 2011. Les principaux postes émetteurs ayant été identifiés en 2011 étaient liés à l'achat de produits ou de services et à l'immobilisation des biens (bâtiment et informatique).

Les émissions indirectes de GES comptabilisées en SCOPE 3 étaient 5 fois supérieures à nos émissions directes et indirectes associée à notre consommation d'énergie. Le prochain BEGES a eu lieu en 2017 et inclura les SCOPES 1 à 3, les résultats seront connus en 2018. Enfin, la consommation d'électricité totale des bâtiments s'élève à 322 477 KW/h, ce qui représente 20,86 tonnes de CO2 émises.

➤ **La gestion des déchets**

Concernant l'économie circulaire, le groupe APRIL n'est pas directement concerné mais y contribue dans la gestion de ses déchets.

En effet, depuis la mise en place en 2012 du tri et du recyclage des déchets, les trois sites lyonnais du groupe APRIL se sont engagés dans une démarche de développement durable et sociale avec l'entreprise adaptée ELISE, n°1 français de la collecte et du recyclage de papier de bureau.

La mobilisation de plus de 1 350 collaborateurs a permis en 2017 la collecte de plus de 41 tonnes de papier, 749 kg de bouteilles en plastique et 176 kg de cannettes en fer. Le recyclage du papier a permis d'économiser plus de 1237 m³ d'eau, 206185 kWh, de sauver 701 arbres et a généré 619 heures de travail pour des personnes en situation de handicap.

Cette année 2017, le groupe APRIL a également mis en place un partenariat avec l'organisme « Cy-Clope » afin de récolter les mégots de cigarettes au sein de deux des trois sites lyonnais. Ainsi, sur la période de mai à décembre, le site appelé « Aprilium 2 » a collecté plus de 2 kg de mégots de cigarettes. Le site appelé « Aprilium 3 » dont la mise en place du dispositif a eu lieu dès le mois de janvier 2017, a quant à lui collecté près de 17 kg de mégots tout au long de l'année 2017.

Par ailleurs, APRIL travaille pour réduire la fracture sociale en externalisant le recyclage de son parc informatique. Près de 1 194 éléments (unités centrales, écrans, ordinateurs portables, imprimantes) contre 641 en 2016, ont pu ainsi être proposés dans le cadre de l'économie solidaire ou recyclés. Les postes de travail sont renouvelés dans leur 5^{ème} année et mis au rebus via des sociétés spécialisées qui se charge de leur recyclage. Les accessoires (non amortis) en fin de vie, sont également pris en charge par ces sociétés

➤ **L'utilisation durable des ressources**

Les consommations d'eau et d'électricité du siège social sont relativement stables. La consommation d'électricité en 2017 a été de 2,52 GWh contre 2,43 GWh en 2016, soit une hausse de 3,70 %.

Par ailleurs, la consommation d'eau en 2017 est estimée à 4 695 m³ d'eau contre 4 705 m³ en 2016 et sert principalement à un usage sanitaire, soit une baisse de 0,21% par rapport à l'année précédente.

De plus, APRIL a mis en place une politique de rationalisation de son parc informatique au siège de l'entreprise dans une logique économique et responsable. Le nombre d'ordinateurs fixes a diminué de 5,84% et le nombre d'imprimantes a diminué de 17,68%.

➤ **La politique de dématérialisation**

Les filiales du groupe APRIL proposent pour de nombreuses solutions d'assurance la souscription entièrement dématérialisée via un système de signature électronique : en assurance santé, assurance de prêt, assurance obsèques, assurance chien chat, etc.

➤ **La consommation énergétique du data center**

Dans le cadre d'une dynamique de rationalisation et d'optimisation de la gestion des data center du groupe, APRIL a en 2015 réorganisé sa gestion des serveurs et de ses baies de stockage afin de diminuer la consommation énergétique de son parc. En 2017, la consommation énergétique des principaux data center s'élève à 349 447 Kw/h.

➤ **L'impact des véhicules**

Début 2013 une charte de gestion du parc automobile Car Policy a été rédigée afin de maîtriser les émissions de CO2 des véhicules du groupe. Un catalogue de véhicules prédéterminés a été mis en place afin d'optimiser et d'homogénéiser le parc. En 2017, la tendance sur la flotte April est à la réduction de l'empreinte carbone du groupe via notamment la baisse des taux de CO2 rejetés dans l'atmosphère. 4 modèles hybrides sont référencés au catalogue proposés aux collaborateurs concernés, soit un dans chaque catégorie.

➤ **Le Green Day**

Chaque année, les collaborateurs lyonnais sont sensibilisés aux démarches d'éco-mobilité. L'objectif consiste à se rendre au travail autrement que seul en voiture afin de privilégier les comportements écoresponsables : covoiturage, transports en commun, à pied, en vélo.

II- Impact indirect : les actions incitatives aux comportements écoresponsables

- APRIL Moto propose une offre verte à destination des clients possédant des scooters électriques et des solex électriques.
- APRIL Entreprise a mis en place un partenariat avec le prestataire du groupe Solucar en charge de la gestion de la flotte automobile. Ce partenariat consiste à proposer une offre de formation en éco-conduite et en sécurité routière à ses clients en flotte automobile. Grâce à la participation des assurés à cette formation, les entreprises bénéficient de réduction de leur prime d'assurance car leurs conducteurs sont certifiés éco-conducteurs donc considérés comme moins sujets aux risques des accidents de la route.

III- informations sur les accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts de ceux-ci sur sa performance économique ainsi que sur les conditions de travail des salariés

2.1 Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

APRIL conduit des activités principalement de nature immatérielle, avec une dominante conseil et expertise, rendant le groupe peu vulnérable en matière de risque relatif au travail des enfants et travail forcé au sein de ses sociétés.

Un des enjeux repose sur la capacité de chaque société du groupe à s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants respectent les stipulations de l'Organisation Internationale du Travail. Il s'agit donc de poursuivre les efforts afin de s'assurer que les partenaires du groupe partagent ses valeurs et s'y engagent via leurs chartes ou contrats, en vue de prévenir les risques de non-conformité en la matière. Les directions Juridique et Risk Management du groupe accompagnent les filiales françaises et internationales dans leurs démarches, contrôles et obligations.

2.2 Relations sociales

Sur le périmètre France, les relations sociales et l'organisation du dialogue social s'effectuent dans un cadre institutionnel normé et rigoureux. APRIL encourage le dialogue social en veillant au respect des dispositions légales en la matière. En matière d'instance de représentation du personnel, le groupe présente au sein de ses filiales françaises 10 délégations uniques du personnel, 14 instances de délégués du personnel, 3 comités d'entreprise et 6 délégués syndicaux.

A l'international, les différentes législations et us et coutumes de chaque pays obligent à analyser les relations sociales différemment. L'enquête interne a mis en évidence le rôle central des directions des ressources humaines dans le dialogue entre les employés et les managers.

2.3 Accords collectifs

Favoriser les négociations collectives est une préoccupation chez APRIL. En 2017, plusieurs accords collectifs ont été signés avec les organisations syndicales et/ou les représentants du personnel. L'année 2017, a également permis au groupe APRIL d'initier des réflexions concernant un accord QVT : Qualité de Vie au Travail à l'échelle du groupe, ce dernier sera effectif en 2018.

2.4 Santé et Sécurité

APRIL s'engage pour la santé et la sécurité au travail au travers de démarches concertées avec les instances représentatives du personnel et en particulier les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail ainsi que les médecins du travail, notamment dans le cadre de l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. A l'international, la législation fixe les règles en matière de santé et sécurité au travail sans document ou instance spécifique.

Chez APRIL sur le périmètre monde en 2017, le taux d'absentéisme¹⁰ est de 3,454 % contre 2,83% en 2016 (prise en compte des arrêts maladies, des arrêts pour maladies professionnelles et pour accidents du travail). Sur le périmètre monde, le taux de maladies professionnelles est de 0 % contre 0,01% en 2016, le taux de fréquence¹¹ des accidents de travail est de 3,00 contre 1,38 en 2016, et le taux de gravité¹² est de 0,10 contre 0,06 en 2016.

Afin de lutter contre le présentéisme passif et de créer un véritable lien de confiance avec l'ensemble de ses collaborateurs, le groupe APRIL a lancé la Carte APRIL For Me, un service dédié aux salariés en France et dans les DOM TOM, confrontés à un coup dur.

De plus, parce que 100% des salariés sont un jour confrontés à une situation de fragilité : aidant familial, divorce, surendettement, logement, deuil, handicap, accident... Le groupe APRIL a créé la carte APRIL For Me, qui permet, via un numéro unique, d'accompagner les salariés dans les coups durs de la vie. Sa vocation ? Permettre aux entreprises d'être aux côtés de leurs collaborateurs et de leur entourage familial en cas de coup dur, à travers un accompagnement à trois niveaux :

- Une aide aux démarches administratives pour alléger le quotidien
- Une assistance humaine en cas d'immobilisation suite à un accident pour préserver l'équilibre familial
- Un soutien en cas d'événement traumatique pour gérer l'urgence psychologique

Enfin, lors de la réunion du Comité d'entreprise en février 2016, les représentants du personnel ont fait part de leur souhait de mettre en place un système permettant à un salarié de faire un don de jours de repos au profit d'un autre salarié dont l'enfant est gravement malade, dans le prolongement de la loi

¹⁰³⁴ Formule de calcul : nombre de jours d'absence calendaire / nombre de jours de présence théorique calendaire

Ces taux tiennent compte des accidents avec arrêt de travail (hors accident de trajets) survenus dans l'année reconnus ou non par la CPAM comme accident du travail.

n°2014-459 du 9 mai 2014. Ainsi depuis octobre 2016 un accord a été signé entre la Direction APRIL santé prévoyance et la délégation Syndicale CGT, celui-ci prévoit également l'extension de l'éligibilité du dispositif aux salariés assumant la charge d'un membre de leur famille du premier degré ou d'un conjoint, concubin, partenaire issu du pacs atteint d'une maladie, d'un handicap, ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.

2.5 Formation

Depuis plus de 10 ans, l'Université APRIL est un des leviers pour accompagner l'évolution du groupe et des collaborateurs, en s'appuyant sur les fondations de son histoire et de son ADN. Totalement intégrée au projet stratégique, la formation est un enjeu essentiel pour APRIL. Le groupe, dont la vocation est de faire bouger les lignes en s'ouvrant à de nouvelles façons de penser, encourage ces tendances chez ses collaborateurs. La formation, est en ce sens, un vrai levier pour faire évoluer les comportements et se doit de s'adapter aux besoins des équipes, en lien avec les objectifs de croissance et l'évolution des métiers du groupe APRIL.

Face à la complexité de notre environnement, l'incertitude de notre marché et l'évolution des métiers de l'assurance, le groupe a ainsi choisi de revisiter ses pratiques pour accentuer la responsabilisation, l'esprit d'initiative et la collaboration interfiliale à tous les niveaux.

Consciente du rôle central que jouent les managers dans la diffusion de la culture d'entreprise, l'Université APRIL a créé en 2016 un parcours de formation qualifiant nommé « Leadership et management de services ». L'objectif est de mettre les managers en situation de développer la confiance et l'agilité au sein de leurs équipes. Ce programme bilingue (français et anglais) interfiliales s'adresse à tous les managers du groupe. D'une durée de 12 jours, échelonnés sur une période de 15 à 18 mois, ce programme vise à décloisonner et à ouvrir les méthodes communes de management. Au programme, mise en pratique autour de *business cases* réels et *learning expeditions* pour favoriser la prise de recul et l'évolution des comportements. En 2017, la 6^{ème} promotion est en cours de formation. Depuis le lancement du projet, 103 managers ont suivi le parcours et plus de 18 filiales du groupe y ont participé.

2017 a aussi vu la création du parcours bilingue « Stratégie et leadership ». Cette formation à destination de la communauté des directeurs français et internationaux, est composée d'un module 3 jours nommé « Leadership in action ». 29 directeurs, dont 15 en provenance de l'étranger ont pu suivre cet enseignement dont l'objectif est de créer de la valeur pour assurer le développement durable de l'entreprise, transformer les business models et créer toujours plus de transversalité entre les managers français et internationaux.

Des formations au *Design thinking* et à l'innovation, ainsi qu'une plateforme *e-learning* permettant d'avoir accès à des compétences dans le secteur de l'assurance et pour la connaissance du groupe ont aussi été proposées en 2017. Plusieurs projets « Fil rouge » sont également en cours d'expérimentation. Ces derniers sont centrés sur l'innovation client, l'innovation managériale ou encore la culture *test & learn*.

Favoriser la relation de confiance entre le manager et ses équipes pour que chaque collaborateur devienne acteur de son développement et de sa performance est une des ambitions de l'Université April.

En 2017, 148 683 heures de formation ont été suivies par les collaborateurs du Groupe, contre 122 094 heures en 2016, soit une augmentation de 21.78%. En France, cela représente 66 296 heures de formations suivies contre 60 319 en 2016, soit une augmentation de 9.91 %.

L'Université quant à elle, a dispensé 18606,5 heures de formation en 2017 contre 14 208, 5 heures en 2016.

Ainsi, en 2017, APRIL a consacré 2,98 % de sa masse salariale à la formation, contre 2,82% en 2016. En France, cela représente 3.39 % de la masse salariale consacrée à la formation contre 3,4 % en 2016.

Enfin, en France, 58.80% des coûts pédagogiques des formations externes sont consacrés aux formations dispensées par l'Université.

2.6 Engagement des salariés : APRIL CITIZEN

En décembre 2014, face à la demande grandissante des salariés de participer aux actions associatives entreprises par le groupe, le groupe APRIL a lancé la démarche responsable APRIL Citizen, dispositif « non profit », qui permet à l'ensemble des collaborateurs de Lyon et Paris de participer à des projets citoyens et solidaires de manière totalement bénévole.

Pour permettre à ses collaborateurs de réaliser les actions de bénévolat proposées dans le cadre d'APRIL Citizen, le groupe APRIL leur laisse la possibilité, notamment par la diversité des missions proposées, de s'investir sur leur temps de travail, ou via les RTT solidaires. Ainsi, depuis le lancement, ce sont près de 320 collaborateurs qui se sont engagés sur le terrain aux côtés de 4 associations et institutions partenaires du groupe :

- L'association Coup de Pouce Clé qui permet d'accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire précoce, dans leur apprentissage à la lecture ;
- L'institut Télémaque qui permet d'accompagner un jeune brillant issu d'un milieu modeste pour lui permettre d'accéder aux études supérieures ;
- La Mission Locale qui permet de parrainer un jeune en difficulté d'accès à l'emploi avec le projet Pari ;
- L'Association Emmaüs qui permet de partager le quotidien des compagnons le temps d'une journée ;

Cette année, deux nouveaux projets ont été présentés aux collaborateurs :

- L'association ARPEJEH : qui permet aux collaborateurs de présenter leur métier à des collégiens en situation de handicap
- L'association ARTICLE 1 qui permet d'accompagner une classe de lycéens en difficultés sociales ou de suivre un jeune pendant la durée de ses études

Grande nouveauté cette année, la démarche APRIL Citizen est digitalisée et élargie à l'ensemble des salariés de France, d'Espagne et du Brésil grâce à sa plateforme en ligne. Celle-ci permet de s'inscrire à une activité, d'encourager une association et de présenter un produit solidaire. Chacun peut se créer un compte pour ajouter une association ou simplement soutenir les partenaires associatifs proposés. L'association qui récoltera le plus de likes recevra une dotation financière de 1 500€.

2.7 Satisfaction

Le groupe APRIL apprécie depuis plus de 15 ans la satisfaction de ses collaborateurs. En 2013, APRIL est allé plus loin et mesure dorénavant l'engagement des équipes et leurs motivations, à travers l'enquête Booster.

L'enquête Booster propose des questions sur 6 thématiques : l'Engagement pour le groupe APRIL, l'Efficacité organisationnelle, l'Efficacité managériale, l'Equipe, les conditions de travail et la Rémunération. Pour 2017, un nouvel indicateur, Agilité, a complété le panel.

Tous les salariés du groupe en CDI et en CDD avec au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise au lancement de l'enquête peuvent la compléter.

Véritable outil RH et managérial, l'enquête permet à chaque société du groupe de mesurer les perceptions de ses collaborateurs, de comprendre les leviers de l'engagement dans son organisation et de déployer un plan d'action spécifique pour optimiser leur engagement et leur performance.

2. Présentation des comptes et affectation du résultat des comptes annuels

2.1 Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se soldant par un bénéfice de 21.614.722,68 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 39.568.393,07 euros.

2.2 Charges somptuaires non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé n'intègrent aucune dépense non déductible fiscalement.

2.3 Réintégration des frais généraux excessifs

Néant

2.4 Résultats de l'exercice et proposition d'affectation desdits résultats

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un résultat net de 21.614.722,68 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 21.614.722,68 €

Affectation

- Autres réserves¹³ 10.570.606,23 €

- Dividendes 11.044.116,45 €

Chacune des 40.904.135 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende brut de 0,27 €

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (article 200 A, 2. et 158-3 1° du Code général des impôts). Cette option est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Le détachement du coupon interviendrait le 10 mai 2018. Le paiement des dividendes serait effectué le 14 mai 2018.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 40.904.135 actions composant le capital social au 7 mars 2018, le montant global des dividendes serait ajusté en

¹³ Rappel : la Société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur des actions autodétenues (art L.225-210 C. com)

conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

2.5 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2014	17 179 736,70 €* soit 0,42 € par action		
2015	10 635 075,10 soit 0,26 € par action	-	-
2016	10 635 075,10 soit 0,26 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

3. Filiales et participations

Société	Siege / N° identification	% intérêt 2017	% contrôle 2017	Méthode de conso 2017	% intérêt 2016	% contrôle 2016	Méthode de conso 2016
APRIL (holding)	France / 377 994 553	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
AI DISTRIBUZIONE	Italie	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
ANTAE	Suisse	100%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
APRIL AFRICA	Sénégal	100%	100%	IG	70%	70%	IG
APRIL ASIA PACIFIC (HOLDING)	Singapour	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ASSET MANAGEMENT (GIE)	France / 510 757 743	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ASSISTANCE BEOGRAD	Serbie	49%	100%	IG	49%	100%	IG
APRIL ASSISTANCE FRANCE	France / 429 133 580	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ASSISTANCE MEXICO	Mexique	100%	100%	IG	100%	100%	IG

APRIL ASSISTANCE (THAÏLANDE)	Thaïlande	73,99%	100%	IG	73,99%	100%	IG
APRIL BEIJING	Chine	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL BELGIUM	Belgique	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL BRAND DEVELOPMENT CENTER (GIE)	France / 484 630 579	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL BRASIL HOLDING	Brésil	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL BRASIL TURISMO	Brésil	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL BROKERAGE THAILAND	Thaïlande	86,72%	99,99%	IG	86,72%	99,99%	IG
APRIL CANADA INC	Canada	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL CARAIBES	France / 390 397 172	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL COLOMBIA ASSISTANCE	Colombie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL COLOMBIA SALUD	Colombie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL CONTACT	France / 501 273 734	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	100%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
APRIL COURTAGE (GIE)	France / 499 104 909	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL CROATIA ASSISTANCE	Croatie	65,83%	100%	IG	65,83%	100%	IG
APRIL DEUTSCHLAND	Allemagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL DIGITAL (GIE)	France / 530 118 694	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL DIGITAL BRASIL	Brésil	N/A	N/A	N/A	60%	60%	IG
APRIL DOMMAGES	France / 428 699 417	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE	France / 950 398 131	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE	France / 338 399 439	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE CARAIBES	France / 337 603 286	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE EST	France / 648 501 864	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITES	France / 479 051 088	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE PREVOYANCE	France / 493 481 816	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE REUNION	France / 310 863 501	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL EPSILON	France / 803 064 799	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ETA	France / 803 065 036	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL GAMMA	France / 501 273 536	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL GENC	Turquie	60%	60%	IG	60%	60%	IG
APRIL HONG KONG LIMITED	Hong-Kong	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL IMMOBILIER	France / 442 444 782	100%	100%	IG	100%	100%	IG

APRIL INSURANCE BROKER	Italie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INSURETY CORPORATE SERVICES	Grande-Bretagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INSURETY IRELAND	Irlande	100%	100%	IG	100%	100%	IG

Société	Siege / N° identification	% intérêt 2017	% contrôle 2017	Méthode de conso 2017	% intérêt 2016	% contrôle 2016	Méthode de conso 2016
APRIL INTERNAL FINANCING LIMITED	Malte	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INTERNATIONAL	France / 423 412 808	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INTERNATIONAL BENEFIT	États-Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INTERNATIONAL EMEA	France / 342 640 422	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INTERNATIONAL EXPAT	France / 309 707 727	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INTERNATIONAL UK	Grande-Bretagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INTERNATIONAL VOYAGE	France / 384 706 941	99,86%	99,86%	IG	99,86%	99,86%	IG
APRIL ITALIE	Italie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL KHI	France / 803 064 948	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL LIETUVA ASSISTANCE	Lituanie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MARINE	France / 390 440 725	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MARINE CANADA	Canada	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MEDIBROKER	Grande-Bretagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MEDITERRANEAN	Malte	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MIDDLE EAST INSURANCE BROKER	Emirats Arabes Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MON ASSURANCE	France / 350 379 251	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MOTO	France / 397 855 867	75%	75%	IG	75%	75%	IG
APRIL MOTO Espagne	Espagne	75%	75%	IG	N/A	N/A	N/A
APRIL MOYEN ORIENT	Emirats Arabes Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL OCEAN INDIEN (GIE)	France / 504 752 460	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL OFFICE (GIE)	France / 531 455 228	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PARTENAIRES	France / 349 844 746	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PARTENAIRES REUNION	France / 384 944 740	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL POLSKA	Pologne	100%	100%	IG	100%	100%	IG

APRIL POLSKA ASSISTANCE	Pologne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL POLSKA BROKER	Pologne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL POLSKA MEDBROKER	Pologne	70%	100%	IG	70%	100%	IG
APRIL POLSKA SERVICE	Pologne	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
APRIL PORTUGAL	Portugal	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PREVOYANCE SANTE	France / 428 979 629	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL RESSOURCES (GIE)	France / 529 521 478	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ROMANIA BROKER	Roumanie	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
APRIL RUS	Russie	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
APRIL SANTE PREVOYANCE	France / 428 702 419	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SEGUROS	Brésil	N/A	N/A	N/A	60%	100%	IG
APRIL SINGAPORE ASSISTANCE	Singapour	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SINGAPORE EXPAT	Singapour	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SINGAPORE PTE	Singapour	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SUISSE	Suisse	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	France / 419 399 480	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
APRIL TURKEY BROKER	Turquie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL UK	Grande-Bretagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL USA ASSISTANCE	Etats-Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL USA TRAVEL	Etats-Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL VIE CONSEIL	France / 501 273 502	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL YARDIM SERVIS	Turquie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AS CONSEIL ET AUDIT	France / 483 528 691	49%	49%	IG	49%	49%	IG
ASIA ASSISTANCE PARTNERS HOLDING	Thaïlande	49%	49%	IG	49%	49%	IG
ASSISTANCE CORIS SLOVENIE	Slovénie	51%	51%	IG	51%	51%	IG

Société	Siege / N° identification	% intérêt 2017	% contrôle 2017	Méthode de conso 2017	% intérêt 2016	% contrôle 2016	Méthode de conso 2016
ASSURTIS	France / 483 108 775	55%	55%	IP	55%	55%	IP
AVILOG	France / 343 237 137	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA IARD	France / 352 893 200	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA INSURANCE	Malte	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA PREVOYANCE	France / 350 261 129	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA RE	Malte	100%	100%	IG	100%	100%	IG

BAMADO	Grande-Bretagne	80,02%	80,02%	IG	80,02%	80,02%	IG
BROKERONLINE	Italie	80,02%	100%	IG	80,02%	100%	IG
CANASSUR	France / 415 065 432	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CETIM	France / 493 113 708	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CORAM ADVANTAGE	Argentine	95%	95%	IG	95%	95%	IG
CORAM URUGUAY	Uruguay	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CORIS BULGARIA	Bulgarie	N/A	N/A	N/A	51%	51%	IG
CORIS ORCIS	Slovénie	85%	85%	IG	85%	85%	IG
CRM	Brésil	60%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
CRS ARGENTINA	Argentine	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ELCO ASSURANCES	Canada	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ENTREPRENDRE L'AVENIR	France / 809 500 028	30%	30%	ME	30%	30%	ME
FLEXITRANS	France / 499 808 566	100%	100%	IG	100%	100%	IG
GDA URUGUAY	Uruguay	100%	100%	IG	100%	100%	IG
GLOBAL HEALTH ASIA LIMITED	Hong-Kong	100%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
GLOBAL HEALTH BVI	Iles Vierges Britanniques	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
GLOBAL HEALTH CC	Hong-Kong	100%	100%	IG	100%	100%	IG
GLOBAL HEALTH IB	Hong-Kong	N/A	N/A	N/A	100%	100%	IG
GLOBAL HEALTH IG	Iles Caïman	100%	100%	IG	100%	100%	IG
GLOBAL HEALTH SH	Chine	100%	100%	IG	100%	100%	IG
GLOBAL HEALTH VN	Vietnam	100%	100%	IG	100%	100%	IG
HEMADIS	Espagne	75%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
INCUBE	France / 793 442 989	53,33%	53,33%	IG	53,33%	53,33%	IG
INDEMNISATION (GIE)	France / 530 503 911	100%	100%	IG	100%	100%	IG
INTERHANSE SA	Espagne	75%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
JUDICIAL	France / 392 419 214	100%	100%	IG	100%	100%	IG
KRAY SINGAPORE	Singapour	40%	40%	ME	40%	40%	ME
MAS HOLDING	France / 501 193 932	100%	100%	IG	100%	100%	IG
MEXIQUE BROKER	Mexique	100%	100%	IG	100%	100%	IG
MGR	France / 443 939 814	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PAPILLON	France / 505 160 432	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PONT GRUP CORR. SEG. SA	Espagne	75%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
PUBLIC BROKER	Brésil	60%	60%	IG	N/A	N/A	N/A

REASSUR	France / 505 159 855	100%	100%	IG	100%	100%	IG
REUNION ASSURANCES	France / 492 760 574	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SANO CONCEPT FRANCE	France / 501 273 700	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SCORE LIFE	Suisse	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SOLUCIA PJ	France / 481 997 708	100%	100%	IG	100%	100%	IG
UNIVERSITE APRIL	France / Association	100%	100%	IG	100%	100%	IG
VINDEX BUREAU SA	Espagne	75%	100%	IG	N/A	N/A	N/A
WEBCLAIM	Italie	80,02%	100%	IG	80,02%	100%	IG
WELCOME	Etats-Unis	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration Globale / IP : Intégration Proportionnelle / ME : Mise en Equivalence /N/A : Non Applicable

4. Informations concernant le capital : participations croisées – autocontrôle

4.1 Répartition du capital social

Le capital de la société est composé comme suit au 31 décembre 2017 :

Nombre d'actions : 40.904.135 actions ordinaires.
 Nombre de droits de vote théoriques : 65.281.178
 Nombre de droits de vote réels : 64.912.755
 Valeur nominale : 0,40 €
 Montant du capital : 16.361.654 € entièrement libérés.

Il est précisé que la différence entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote est liée à l'existence d'un droit de vote double. Par ailleurs, la différence entre le nombre de droits de vote théoriques et réels correspond au nombre d'actions auto-détenues qui sont privées du droit de vote.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales.

La société Evolem (contrôlée indirectement à 100 % par Bruno Rousset), possède plus de 50 % du capital social et plus de 66,66 % des droits de vote. Les actions détenues par cet actionnaire n'ont pas fait l'objet d'un nantissement.

La Société Fidelity Investments, pour sa part, possède plus de 5 % du capital et des droits de vote.

L'article 10 des statuts dispose que tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les quatre jours de Bourse, avant clôture, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social.

L'obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse ou à la baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées, dans les conditions prévues par la loi, du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoute l'obligation de déclaration des franchissements de seuils prévue par la législation en vigueur.

Au cours de l'exercice 2017, SYCOMORE Asset Management a déclaré en septembre 2017 un franchissement à la hausse du seuil de 2,5% du capital pour atteindre 3,39% du capital et (2,14% des droits de vote) et CDC Entreprises Valeurs Moyennes a déclaré en septembre 2017 également un franchissement à la baisse du seuil de 2,5% suite à la cession de la totalité de sa participation.

Le capital et les droits de vote de la société, au 31 décembre 2017, sont répartis comme suit :

Identité des actionnaires	Actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% droits de vote exerçables en AG
					en AG (réels)	
Bruno Rousset	10	0%	20	0%	20	0,00%
Evolem SA*	26 639 912	65,13%	50 819 932	77,87 %	50 819 932	78,32 %
Total Bruno Rousset (direct/indirect)	26 639 922	65,13%	50 819 952	77,87 %	50 819 952	78,32 %
Fidelity Investments	4 028 800	9,85%	4 028 800	6,19 %	4 028 800	6,21 %
MFS	1 985 300	4,85%	1 985 300	3,04 %	1 985 300	3,06 %
Financière de l'Echiquier	1 580 100	3,86%	1 580 100	2,42 %	1 580 100	2,44%
Quaero Capital	1 096 000	2,68%	1 096 000	1,68 %	1 096 000	1,69 %
Auto détention	368 423	0,90%	368 423	0,56 %	–	–
Salariés (FCPE)	95 537	0,23%	95 537	0,15%	95 537	0,15%
Public	4 067 053	9,94%	4 067 053	6,23 %	4 067 053	6,27 %
Total	40 904 135	100,00%	65 280 888	100,00%	64 912 699	100,00%

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote.

A la date d'établissement du rapport de gestion, aucune variation significative n'a eu lieu depuis la date de clôture de l'exercice.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert déclarés portant sur les titres de la société.

4.2 Aliénations d'actions effectuées par la société au cours de l'exercice écoulé en vue de mettre fin aux participations croisées illicites entre deux sociétés dont l'une au moins est une société par actions

Néant

4.3 Autocontrôle

April SA détient 368.423 actions d'autocontrôle, représentant 0,90% de son capital.

4.4 Informations à fournir à la suite des opérations effectuées par la société sur ses propres actions

4.4.1 Autorisation en cours relative au rachat par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Aux termes de la quinzième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 4 mai 2017, le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 28 avril 2016 dans sa quinzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 avril 2016 dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, étant précisé que ce dernier ne pourra sans autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 122.712.360 euros.

4.4.2 Information sur les rachats et cessions par la société de ses propres actions (et actions de préférence) au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2017, le montant total des achats d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions par l'intermédiaire du contrat de liquidité s'élève à 748.414 € pour 56.554 actions, tandis que le nombre total de titres vendus est de 65.106 actions pour un montant total de 802.294 €.

Au cours de l'exercice 2017, aucune opération d'achat ni de vente n'a été réalisée au titre du programme de rachat d'actions en dehors du contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice 2017, aucune des actions auto-détenues n'a été réaffectée à un autre objectif ni fait l'objet d'une utilisation.

Les interventions ont été effectuées dans une fourchette de cours entre 10,859 € prix minimal à la vente et 15,008 € prix maximal à l'achat.

Nous vous informons que la société détient, au 31 décembre 2017, 368.423 actions APRIL, acquises au prix unitaire moyen de 28,94 €, soit 0,90 % du capital social :

- valeur globale évaluée au cours d'achat : 10.660.893,97 €
- valeur nominale totale des titres détenus : 147.369,20 €

La valeur nominale des actions auto-détenues affectées à chaque objectif au 31 décembre 2017 est la suivante :

- Contrat de liquidité : 26.958,00 €
- Croissance externe : 120.411,20 €
- Actionnariat salariés : 0 €
- Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital : 0 €
- Annulation : 0 €

Au cours de l'exercice 2017, 56.554 actions ont été acquises et 65.106 vendues afin d'animer le cours de bourse de l'action de la société au travers d'un contrat de liquidité AMAFI ; le cours moyen d'achat est de 13,23 € le cours moyen de vente est de 13,25 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 38.211 €.

Aucune réallocation n'est intervenue au cours de l'exercice 2017.

- (i) Ajustements apportés aux bases de conversion et aux conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant

- (ii) Ajustements du prix des actions correspondant aux stock-options

Néant

5. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

La participation des salariés représente 0,23% du capital et ce, au travers d'un FCPE d'actions APRIL.

6. Divers

6.1 Délais de paiement des fournisseurs ou des clients

	Factures émises non réglées a la date de clôture dont le terme est échu						Factures reçues non réglées a la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jours	1 a 30 jours	31 a 60 j	61 a 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)	0 jours	1 a 30 jours	31 a 60 j	61 a 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
Nombre de factures concernées	5					0	14					129
Montant TTC des factures concernées	121 824	0	0	0	0	0	48 934	13 682	100 866	5 802	26 823	147 173
Pourcentage du montant TTC des factures de l'exercice	31,53%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,93%	0,26%	1,92%	0,11%	0,51%	2,80%

Au 31 décembre 2017, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 197 K€ (contre 482 K€ au 31 décembre 2016) et était constitué de :

- 25 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (contre 85% au 31 décembre 2016) ;
- 75 % de factures échues, le non-respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (dépôt de garantie intragroupe pour 101 K€, contestation de la facture ou attente d'avoir) (contre 15 % au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le solde des créances clients s'élevait à 122 K€ (contre 39 K€ au 31 décembre 2016) ; Ces créances concernent les refacturations de salaires du 4T18 pour 56 K€ (contre 39 K€ au 31 décembre 2016) et 66 K€ refacturation Sponsors pour l'organisation du salon INSURECTION.

6.2 Prêts accordés à d'autres entreprises

Néant

6.3 État récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Conformément aux articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous rendons compte ci-après des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés :

Nom et prénom	EVOLEM, personne morale liée à Bruno Rousset, Président du Conseil d'administration
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Conseil d'administration
Acquisitions d'actions :	
Prix moyen :	12,38 €
Montant total des acquisitions :	5.074.759,56 €

7. Commissaires aux comptes

Aucun mandat des Commissaires aux Comptes n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que toutes les résolutions qui vous sont soumises par votre Conseil d'administration.

Annexe 1

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Annexe 2

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

APRIL SA

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

Date d'arrêté	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 361 654	16 361 654	16 361 654	16 361 654	16 361 654
Nombre d'actions					
- ordinaires	40 904 135	40 904 135	40 904 135	40 904 135	40 904 135
- à dividendes prioritaires					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires H.T.	85 363				
Résultat avant impôts, participation, dotations	32 328 557	36 566 014	30 839 564	61 654 158	23 454 003
Impôts sur les bénéfices	-11 333 104	-11 257 689	-10 357 459	-9 745 194	-8 077 504
Participation des salariés		454 752	202 672	328 060	600 870
Dot. amortissements et provisions	22 046 938	33 053 614	28 208 437	9 681 177	-14 437 158
Résultat net	21 614 723	14 315 337	12 785 915	61 390 115	45 367 795
Résultat distribué*	11 044 116	10 635 075	10 635 075	17 179 737	20 452 068
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations	1,07	1,16	1,00	1,74	0,76
Résultat après impôts, participation, dotations	0,53	0,35	0,31	1,50	1,11
Dividende attribué	0,27	0,26	0,26	0,42	0,50
Personnel					
Effectif moyen des salariés	47	43	48	43	41
Masse salariale	4 355 741	4 777 327	4 108 722	3 733 665	3 874 071
Sommes versées en avantages sociaux	3 000 163	2 833 908	2 054 503	1 893 034	2 000 807

*: Distribution soumise à l'approbation ou approuvée par l'Assemblée générale (y compris actions propres)

Annexe 3

Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales fournies dans le rapport de gestion

APRIL

Société Anonyme
Immeuble Aprilium, 114 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société APRIL désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹⁴, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande auprès de la Délégation Générale à la RSE du groupe APRIL.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2018 pour une durée d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

¹⁴ dont la portée est disponible sur www.cofrac.fr

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité et l'attestation d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000¹⁵.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « note méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne les informations environnementales, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹⁶ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de

¹⁵ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

¹⁶ Informations quantitatives sociales : Effectif fin de période ; Pyramide des âges ; Pourcentage de femmes dans l'effectif
Nombre de recrutements ; Nombre de licenciements ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence ; Taux de gravité ; Taux de maladie professionnelle ; Nombre d'heures de formation de l'université APRIL ; Nombre total d'heures de formation.

Informations quantitatives environnementales : Consommation d'eau annuelle ; Consommation d'électricité annuelle ; Emission de GES (scope 2).

Information qualitatives : Accord collectifs (QVT2017) ; Carte April for me ; Démarche April Citizen ; Dons de jours de repos au profit d'un autre salarié ; Lutte contre le gaspillage alimentaire.

sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées¹⁷ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 26% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le X XXX 2018

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Dominique Valette
Associé

Eric Dugelay
Associé, Développement Durable

Annexe 4

IAP

TABLEAU DE PASSAGE DE LA MARGE BRUTE

¹⁷ April SA, April Santé Prévoyance SAS, April Mon Assurance SAS

(IFRS – en M€)

31 décembre 2016

Chiffre d'affaires	928,4	861,2
Produits financiers des compagnies d'assurance	10,4	13,3
Commissions de courtage versées aux intermédiaires	(137,6)	(126,3)
Charges techniques d'assurance	(365,9)	(302,9)
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	(7,1)	(24,9)
Autres	0,2	0,2
Marge brute	428,4	420,6
<i>Dont courtage</i>	373,0	359,4
<i>Dont portage de risque</i>	55,3	61,2

TABLEAU DE PASSAGE DE LA TRÉSORERIE NETTE RETRAITÉE

(IFRS – en M€)

31 décembre 2016

Trésorerie et équivalent de trésorerie	107,8	99,5
Concours bancaires courants	(14,7)	(11,5)
Trésorerie nette	93,1	88,0
Comptes à terme	102,0	100,9
Trésorerie nette retraitée	195,1	188,9